

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} vice-présidente
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC	2 ^e vice-présidente
	[arrivée à 19h20]			
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	1 ^{ère} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Phillipe	AGTCM	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BROCARD	Eric	PS	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG	
	GROGNUZ	Fabien	PLR	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HERNOT	François	PS	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	MAC-KAY	Andreia	AGTCM	
	MASTOURA	Chadli	PS	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	REISS	André	UDC	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TREMBLET	Laurent	PDC	[départ à 19h30]
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	BOCCARD	Yolande	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	TILLMANN	Robert	PLR
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

Cette séance reprend l'ordre du jour qui n'a pu être traité durant la séance du 16 décembre 2014.

11. Rapport des délégués à la commission consultative du Fonds communal énergie (M. Tillmann, PLR).
12. Nouveaux objets
13. Délibération n° 2014-40 relative:
 - a) à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'368'000.-** destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce sur le chemin de la Bergère depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin André-De-Garrini,
 - b) à la cession par la FTI en faveur de la commune de Meyrin d'une surface de 768 m², reposant sur la partie de la parcelle 14'097, de Meyrin,
 - c) à la désaffectation et la cession du domaine public en faveur de la FTI d'une partie de la parcelle dp 14'098 d'une surface de 3'195 m²,
 - d) à l'acceptation du versement d'une soulte de **CHF 523'800.-** par la FTI en faveur de la commune de Meyrin pour le solde des deux opérations (points b et c).
14. Délibération n° 2014-41 relative à la révision du règlement du Conseil municipal.
15. Délibération n° 2014-36a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 348'000.-** destiné au transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol". **Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments** (M. Tremblet, PDC).
16. Délibération n° 2014-37a relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire à la délibération n°33a/2004, d'un montant de **CHF 3'825'000.-** destiné à couvrir les frais engendrés par les hausses conjoncturelles (2004-2014) et le redimensionnement du Lac des Vernes. **Rapport de la commission des travaux publics & des finances conjointe** (M. Iswala, S).
17. Délibération n° 2014-23a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 2'170'000.-** destiné à la valorisation du Jardin alpin. **Rapport de la commission des travaux publics & de l'environnement conjointe** (M. Brulhart, S).
18. Résolution n° 2014-07 présentée par Jacques Robert, au nom du parti socialiste, déclarant s'opposer fermement à l'avant-projet de loi du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton et demandant d'ouvrir, au sein de notre Conseil municipal, un débat à ce sujet, qui montre et confirme que la concertation et l'autonomie des communes sont et seront respectées.

19. Résolution n° 2014-08 présentée par Myriam Girardet, pour le MCG, demandant le maintien d'une subvention allouée aux aînés à l'achat d'un abonnement senior "Tout Genève".
20. Rapport des délégués au comité citoyen Agenda 21 (M. Dumalle, Ve, et M. Frauchiger, MCG).
21. Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, PDC).
22. Annonces de projets.
23. Propositions individuelles.
24. Questions.

* * *

M. Cornuz souhaite la bienvenue à l'assemblée et annonce les retards de Mme Duay Duran et de M. Jimenay.

11. Rapport des délégués à la commission consultative du Fonds communal énergie (M. Tillmann, PLR)

Texte du rapport

Durant ces quatre années de législature, la commission consultative du Fonds communal énergie s'est réunie à huit reprises. Pour rappel, elle est constituée de délégués du Conseil municipal (MM. L. Tremblet, J.-P. Hulliger, R. Tillmann, Y. de Préville et M. Gaetanino, suppléant) ainsi que du conseiller administratif délégué Pierre-Alain Tschudi, président de la commission. Pour mémoire, le Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les crédits d'engagement approuvé par délibération du Conseil municipal pour les travaux de construction ou de rénovation de la commune de Meyrin (bâtiment ou génie civil), pour autant que le Fonds présente un solde inférieur à CHF 500'000.-.

Il peut être destiné aux domaines suivants:

- a) promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment;
- b) promotion de la mobilité douce et des transports publics;
- c) sensibilisation de la population, des écoles, des entreprises, des associations et de l'administration aux problématiques liées à l'énergie et à la mobilité;
- d) soutien à l'organisation de manifestations dans le domaine de l'énergie et de la mobilité.

Ce fonds est destiné à soutenir des projets réalisés sur la commune de Meyrin par l'octroi d'aides financières incitatives. Les bénéficiaires de ces aides financières peuvent être des personnes privées, des entreprises, des associations ou des

propriétaires immobiliers. Le Fonds communal énergie de la commune de Meyrin ne pourra pas dépasser un plafond maximum de CHF 25'000.- par projet.

Les commissaires se réunissent le mercredi de 12h15 à 13h30 sur convocation de M. Balsiger (chef de projet énergie, UTE) qui présente les demandes de fonds et dirige les débats.

Première réunion du 14 septembre 2011

Le comité s'est penché sur un programme de réduction de consommation électrique initié par les SIG pour Genève, les opérations écosociales permettent des économies d'énergie chez des particuliers. Cette action est destinée à favoriser l'implantation de technologies efficaces et le développement de comportements rationnels. Baptisée "Bellavista, nouvelle lumière", ce programme vise à équiper environ 1'000 appartements en matériel énergétiquement économe, avec à la clé une économie de l'ordre de 15% de la consommation électrique.

Cette requête - la 1^{ère} auprès de ce Fonds - a été déposée par l'administration et porte sur un montant de CHF 68'000.-. D'emblée une discussion est ouverte au sein du comité. Il est notamment question de la limite des CHF 25'000.- par projet, limite qui a été définie dans le règlement du Fonds communal énergie. Cependant, au regard de cette action, le comité considère là qu'il s'agit plus d'une action de sensibilisation de l'ensemble de la population, et que le montant octroyé n'est pas destiné à une personne physique ou morale en particulier mais réparti sur environ 1'000 ménages et que, dans ce cas, on peut déroger à cette règle.

Il préavisé favorablement l'octroi de CHF 68'000.- pour le financement de ce projet par le Fonds communal énergie.

Seconde réunion du 9 février 2012

Le comité s'est penché sur les points suivants :

1. Opération énergie à Monthoux

Il est constaté que les immeubles en location dépensent plus d'énergie que celui en PPE. L'idée proposée est de mettre en place une action ambitieuse pendant une semaine – une semaine énergie pour les habitants - qui permettrait de toucher la grande majorité des résidents de ces trois immeubles. Selon les résultats obtenus, cette expérience pilote pourra être valorisée pour déployer une stratégie de quartier afin de réduire les gaspillages au niveau du chauffage et d'autres ressources comme l'eau ou l'électricité. En effet, la situation unique de ces quatre immeubles identiques permet une comparaison directe entre les immeubles, avec une cible réaliste à atteindre ou dépasser: la consommation de l'immeuble en PPE.

Le montant total de l'opération est de CHF 14'400.-. Une requête a été adressée auprès du Fonds communal énergie par la Fondation Nouveau Meyrin, portant sur la moitié de cette somme, soit CHF 7'200.-. Cette demande est préavisée favorablement à l'unanimité par la commission consultative du Fonds communal énergie.

2. Journées décloisonnées du Cycle d'orientation de la Golette

Les élèves de 9^e année (anciennement 7e) inaugurent à la fois une nouvelle grille horaire et un enseignement issu du plan d'études romand (PER). Cette réforme a été complètement déployée à la rentrée 2013. L'équipe de direction souhaite profiter de cette dynamique pour mettre en place un projet d'école mobilisant largement les élèves, le corps enseignant et le personnel administratif et technique du collège. C'est pourquoi il a été décidé de mettre sur pied des journées décloisonnées, dont la première édition a eu lieu en avril 2012.

Le montant total de l'opération est de CHF 23'400.-. Une requête a été adressée auprès du Fonds communal énergie par la Fondation Nouveau Meyrin, portant sur un montant de CHF 3'000.-. Cette demande de soutien financier à hauteur de CHF 3'000.- est préavisée favorablement à l'unanimité par la commission consultative du Fonds communal énergie.

3. Offre promotionnelle TPG

Le comité consultatif débat de l'opportunité d'étoffer les aides à l'achat d'abonnements de transports publics régulièrement octroyées ces dernières années dans le cadre d'offres promotionnelles Commune-TPG Unireso à destination des nouveaux abonnés. Il est notamment question de savoir si le comité du Fonds communal énergie entrerait en matière sur un soutien au renouvellement d'abonnement TPG.

S'ensuit un débat finissant sur la position suivante: le comité ne conteste pas le bienfondé de cette action visant à favoriser l'usage des TPG auprès des habitants meyrinois, et spécialement auprès des jeunes. Cependant, le moment est mal choisi pour proposer d'augmenter l'aide financière de la Commune, du fait de la récente augmentation des tarifs TPG-Unireso introduite en même temps que la réorganisation du réseau qui a connu les déboires que l'on sait et qui est interprétée par les membres du comité comme une baisse des prestations fournies. Le comité privilégie dès lors un statu quo pour l'année 2012, avec une action promotionnelle similaire à celles conduites les années dernières à destination des nouveaux abonnés uniquement.

Réunion du 25 avril 2012

Le comité s'est penché sur les points suivants :

1. Succursale Meyrinroule

La succursale Meyrinroule est ouverte sur le territoire communal et offre différents services:

A l'attention de la population

- Prêt gratuit vélos durant la belle saison uniquement, en mettant une vingtaine de vélos à disposition, en réseau avec les six autres sites de prêt de Genève;roule;
- Location de vélo de toutes sortes: VTT, vélos de course, vélos avec siège enfant, VAE. Ce service serait en partie autofinancé par les recettes de location, en partie subventionné par la participation de l'Etat aux salaires des personnes en emploi de solidarité;

- Atelier de réparation vélo, pour les clients privés et professionnels (réparations payantes). Assure la maintenance de la flotte de vélos en location et de vélos en entreprises, et anime différentes activités en lien avec la population;
- Conduite de différentes actions telles que l'organisation d'ateliers de réparation en lien avec le CO, les écoles ou la maison de Vaudagne, des opérations de ramassage de vélos ventouses dans les immeubles en lien avec les régies et concierges, des ateliers de réparation itinérants.

A l'attention des entreprises

- Propose un service de proximité de location de vélos /vélos électriques aux entreprises en leur offrant un service clé en main, comprenant la maintenance, les interventions sur place. Ce service est facturé aux entreprises;
- Assure le service d'entretien des vélos de la Commune, mesure prévue dans le cadre du plan de mobilité interne de l'administration;
- Exploite les futures vélostations qui pourraient être mises en place au niveau des entreprises ou aux interfaces avec les transports publics.

Cette succursale Meyrinroule est gérée par Genèveroule qui a déjà l'expérience de ce type d'organisation avec des succursales ouvertes à la rue de la Terrassière et à Carouge. L'avantage est de pouvoir s'appuyer sur une association existante, sans nécessité de créer une nouvelle structure. Le lieu pressenti pour cette activité est le 1, av. de Vaudagne, en lien avec l'écocorner existant et en utilisant une partie de la grange attenante.

Au niveau des ressources humaines, deux à trois emplois de solidarité sont prévus, comme responsable d'atelier ainsi que pour l'accueil de la clientèle, la location, le prêt et la vente d'accessoires 7/7 durant toute l'année.

Une partie du fonctionnement de cette succursale est autofinancée par les recettes liées à la location de vélos auprès des privés et des entreprises, ainsi que par la vente de vélos remis en état et de divers accessoires en lien avec le vélo. La participation annuelle demandée à la commune de Meyrin par Genèveroule pour l'exploitation d'une succursale à Meyrin décrivant les prestations mentionnées se monte à CHF 40'000.-/an.

Le projet d'ouvrir un lieu dédié au vélo dans les locaux du 1-3, av. de Vaudagne s'inscrit dans une logique d'occupation temporaire de ces locaux, dans l'attente d'un projet de rénovation du bâtiment. A ce titre, ce projet demande le soutien du Fonds énergie pour financer une phase pilote sur la période 2012-2013. Le montant demandé, soit 18 mois d'exploitation du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2013, plus l'investissement initial, représente une somme de CHF 75'000.-.

Cette demande de soutien financier à hauteur de CHF 75'000.- est préavisée favorablement à l'unanimité par le Comité consultatif du Fonds énergie. Une inauguration officielle sera organisée en septembre 2012.

2. Rénovation de la borne de recharge pour véhicules électriques, parking P1

Une borne de recharge pour véhicules électriques est installée sur le parking P1. Cette borne initialement posée par les SIG ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Actuellement, il n'existe aucun projet coordonné de déploiement de ces

infrastructures sur le Canton. Le projet présenté vise à installer une nouvelle borne et de remettre à neuf la place de stationnement dédiée aux véhicules électriques. La solution proposée comprend la gratuité du courant fourni dans un premier temps, au vu du faible nombre de véhicules électriques actuellement en circulation. Le comité consultatif est d'accord avec ce principe, assorti des conditions suivantes:

- Le système doit pouvoir évoluer vers une tarification du courant consommé (cartes à prépaiement);
- Un panneau mentionnant la Commune est à disposer au niveau de la borne.

Avec les conditions énoncées ci-dessus, cette demande de soutien financier à hauteur de CHF 15'000.- est préavisée favorablement à l'unanimité par la Commission consultative du Fonds communal énergie.

Réunion du 26 septembre 2012

Le comité s'est penché sur les points suivants:

1. Requête 08 - Projet Robin des Watts, école de Meyrin-Village, bilan

Préavis favorable à l'unanimité concernant une requête portant sur un montant de CHF 12'500.- déposée par l'association Terragir en vue de réaliser une opération "Robin des Watts" à l'école de Meyrin-Village.

2. Requête 09 – Capteurs solaires rue Virginio-Malnati 74B

Préavis favorable à l'unanimité concernant requête en subvention d'un montant d'environ CHF 1'500.- pour la pose de capteurs solaires au 74B, rue Virginio-Malnati. Le montant définitif sera accordé sur présentation de la décision du ScanE [Service cantonal de l'énergie].

Suite à l'examen de ce dossier, le comité recommande au Conseil administratif la modification du règlement d'application concernant les montants des subventions accordés. Le montant accordé par la Commune est égal à 100% du montant accordé par le ScanE, et non plus 50%. Ceci en raison de la baisse importante des subventions cantonales enregistrée cette année. La proposition de modification du règlement d'application du Fonds est la suivante:

Art. 5 : Montant des aides financières

1. *Les montants accordés par le Fonds communal énergie de la commune de Meyrin correspondent à 100% des montants accordés par le Service cantonal de l'énergie dans le cadre du programme "Chèque Bâtiments Energie".*

Réunion du 24 avril 2013

Le comité s'est penché sur les points suivants:

1. Requête 010 – Installation de capteurs solaires thermique au chemin du Marais-Long

Requête déposée concernant une demande de subvention pour la pose de capteurs solaires thermiques en toiture. Le coût des travaux s'élève à CHF 8'748.-, une subvention cantonale de CHF 900.- a été obtenue.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 900.-: préavisé à l'unanimité.

2. Requête 011 – Infrastructure de recharge pour véhicules électriques, société SPIE

Requête déposée concernant une demande de subvention pour la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques. Le coût des travaux s'élève à CHF 9'000.-.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 3'990.-: préavisé à l'unanimité. Demande de pouvoir faire figurer sur la signalétique prévue la mention "Cette installation a bénéficié d'un soutien financier du Fonds énergie de la commune de Meyrin", accompagnée du nouveau logo et du logo Meyrin Cité de l'énergie.

3. Requête 012 – Plan de mobilité interentreprises de la ZIMEYSA

Requête déposée par la commune de Meyrin pour financer la mise en place d'un plan de mobilité interentreprises dans le périmètre de la ZIMEYSA.

Cette requête fait suite au lancement d'une enquête d'adhésion fin 2012, financée par la Commune et réalisée par Mobilidée. Cette enquête avait pour but de sonder l'intérêt des entreprises à entrer dans une démarche partagée de gestion de la mobilité, avec les communes, la FTI, les TPG, et la DGM. Un seuil de 3'500 collaborateurs devait être atteint afin de rendre pertinente la démarche sur le périmètre de la ZIMEYSA.

Au terme de cette enquête, six entreprises ont manifesté leur intérêt, représentant un total de 3'200 employés.

Concrètement, cette démarche de gestion de la mobilité à l'échelle de la ZIMEYSA vise à mettre en œuvre un plan de mobilité commun, dont les objectifs sont:

- La promotion de modes de déplacements durables tout en prenant en compte au mieux la situation et les contraintes de chacun;
- La gestion et le développement de services pour les entreprises et leurs collaborateurs/trices (covoiturage, Grand Compte Unireso, conseils personnalisés, etc.).

Le financement de ce projet est partagé entre les entreprises, à hauteur de CHF 20.- par collaborateur et par année pour la première année, CHF 15.- les années suivantes. La participation de la Commune est de CHF 30'000.- la première année, CHF 10'000.- les années suivantes.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 50'000.-, préavisé à l'unanimité. Ce montant permettra de financer le projet pendant trois ans. Cette subvention est assortie des conditions suivantes:

- a) Une évaluation de la pertinence de ce projet devra être faite au bout d'un an, avant l'octroi de la tranche de CHF 10'000.- prévue pour la deuxième année.

Mobilidée devra indiquer clairement quels critères permettront de juger objectivement de la pertinence à poursuivre la démarche. A ce titre, Mobilidée sera auditionnée par la commission consultative du Fonds communal énergie au début de l'année 2014;

- b) Le développement d'une application iPhone et Androïde est souhaitée et devra être sérieusement évaluée en regard de la diffusion et de l'importance prise par ces nouveaux moyens de communication;
- c) Les entreprises d'autres ZI sur Meyrin doivent pouvoir également bénéficier de ces services;
- d) Les entreprises n'ayant pas souscrites à la démarche mais dont les collaborateurs, de leur propre initiative, prennent contact avec la Centrale Mobilité devraient (les entreprises) être fortement encouragées à rejoindre la démarche;
- e) Les 3'500 employés visés devraient être atteints rapidement, Mobilidée devant absolument poursuivre la prospection afin d'atteindre cet objectif.

4. Divers projets

- 1) Suite aux 139 audits électricité réalisés en 2012 dans les commerces et arcades à Meyrin:

Pour donner suite au projet des 139 audits électricité réalisés par Terragir en 2012 dans les commerces et arcades à Meyrin, la commission consultative du Fonds communal énergie préconise :

- l'envoi d'un courrier à l'ensemble de ces commerces;
- une action ciblée pour les 50 commerces à fort potentiel identifié, avec contact téléphonique et visite sur place si nécessaire;
- une information sur les possibilités de soutien financier pouvant être accordée par le Fonds communal énergie.

Un projet sera élaboré dans ce sens avec Terragir et soumis lors de la prochaine séance de la commission consultative du Fonds communal énergie.

- 2) Subvention de vélos électriques pour les entreprises:

La Commune reçoit régulièrement des demandes de soutien financier pour les entreprises désirant acquérir des vélos électriques. Jusqu'à présent, elle n'entrait pas en matière. Suite à un contact avec le Canton, ce dernier est prêt à soutenir les entreprises à hauteur de CHF 250.- par vélo.

La commission consultative du Fonds communal énergie préavise favorablement l'octroi d'une subvention de CHF 250.- par vélo électrique acheté par les entreprises à Meyrin.

Réunion du 14 juin 2013

Le comité s'est penché sur les points suivants:

1. Requête 013 – Opération éco-sociale 2014-2015

Projet éco-social 2 faisant suite à l'opération "Bellavista, nouvelle lumière" réalisée en 2011 à Meyrin. Il s'agit d'un projet intercommunal regroupant huit communes

s'engageant chacune à réaliser deux opérations, une en 2014 et l'autre en 2015. L'objectif est de pouvoir intervenir sur deux quartiers d'environ 500 ménages par opération (total de 1'000 ménages meyrinois sur 2 ans). Le choix des quartiers et le recrutement des "ambassadeurs de quartier" se feront en collaboration avec le service DSE et l'AOE. Le financement est partagé entre les communes, les SIG, le canton par le biais du Fonds énergie des collectivités et l'Office fédéral de l'énergie. Le coût pour Meyrin est de CHF 110'700.- pour les deux opérations.

Préavis favorable de la commission à hauteur de CHF 110'700.-, à l'unanimité.

2. Requête 014 - Suite audits énergétiques réalisés en 2012 dans les commerces

Suivi des audits énergétiques réalisés en 2012 auprès de 139 PME et petits commerçant meyrinois. Relance par courrier, suivi téléphonique et visite sur place visant à concrétiser la mise en œuvre des mesures préconisées dans les audits. Mandat confié à l'association Terragir à hauteur de CHF 13'635.-.

Préavis favorable de la commission à hauteur de CHF 13'635.-, à l'unanimité.

Réunion du 10 octobre 2013

Le comité s'est penché sur les points suivants:

1. Requête 015 – Installation de capteurs solaires thermique au chemin des Feuillus 10A

Requête déposée concernant une demande de subvention pour la pose de capteurs solaires thermiques en toiture. Le coût des travaux s'élève à CHF 29'470.-, une subvention cantonale de CHF 1'412.- a été obtenue.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 1'420.-: préavisé à l'unanimité.

2. Financement Meyrinroule 2014

Le Fonds communal énergie a soutenu le lancement de l'arcade Meyrinroule par l'octroi en 2012 d'un montant de CHF 75'000.-, permettant le financement des 18 premiers mois d'exploitation (deuxième semestre 2012 et année 2013), soit CHF 60'000.-, plus un montant de CHF 15'000.- permettant de couvrir les investissements nécessaires à l'installation de Meyrinroule. Au terme des 18 premiers mois d'exploitation, il avait été convenu que les frais annuels d'exploitation puissent être pris en charge par le budget de fonctionnement de la Commune.

Au vu de la situation budgétaire actuelle, et considérant que les activités de Meyrinroule sont encore en phase de développement, notamment au niveau des différents partenariats initiés (passeport BIG-BANG, eBikeTour, plan de mobilité inter-entreprises de la ZIMEYSA), le comité préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 45'000.- pour l'année 2014.

Afin de promouvoir le développement des activités de Meyrinroule, le comité suggère d'étudier la possibilité de proposer une souscription annuelle de CHF 20.-

environ pour devenir membre honorifique, permettant de réaliser ainsi une action de communication, de fidéliser la clientèle et d'apporter quelques recettes financières supplémentaires. Il souhaite également que Meyrinroule puisse proposer une offre pérenne de débarras de locaux vélos dans les immeubles.

3. Les Vergers

Le comité entame un débat préliminaire sur le rôle du Fonds communal énergie dans le projet des Vergers. L'orientation prise est d'entrer en matière sur le financement d'initiatives allant plus loin que le standard énergétique requis pour l'ensemble du quartier (Minergie-A). La question de l'expertise des futures demandes est posée. Si ces demandes entrent dans le cadre habituel (un bonus ou complément à une décision cantonale), le problème ne se pose pas. Dans le cas contraire, il conviendra de préciser les modalités de traitement de ces demandes, notamment en termes d'expertise. Le comité estime également possible de soutenir financièrement des initiatives telles que le déploiement d'infrastructures mutualisées, comme des bornes de recharges pour véhicules électriques par exemple.

4. Divers

Il est convenu que la commission présentera au Conseil municipal un rapport d'activité du Fonds communal énergie, d'ici à fin 2014. Ce rapport sera établi par Robert Tillmann, nommé secrétaire, avec l'aide de l'administration.

Enfin il est précisé, suite à une question de M. Tremblet, que le Conseil administratif a validé le 30 octobre 2012 une modification du règlement d'application du Fonds communal énergie, portant les subventions à 100% des montants accordés par le canton dans le cadre de son programme de subvention Chèque Bâtiment Energie, contre 50% précédemment, ceci en raison de la baisse des subventions cantonales, notamment pour les installations solaires thermiques ou les pompes à chaleur. Le règlement d'application est modifié en ce sens.

Réunion du 18 juin 2014

Le comité s'est penché sur les points suivants:

1. Requête 018 - Solaire thermique et chaudière à pellets, chemin Vert 33-35-37

Requête déposée pour l'installation de capteurs solaires thermiques en toiture et le remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets.

Le coût des travaux s'élève à CHF 62'325.-. Une décision portant sur l'octroi d'une subvention cantonale de CHF 4'500.- a été obtenue pour le remplacement de la chaudière à mazout par une installation à pellets, une seconde à hauteur de CHF 1'630.- pour la partie solaire thermique.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 6'130.-: préavisé à l'unanimité.

2. Requête 019 - Achat d'un vélo à assistance électrique, Dr Guignard

Requête déposée par le Dr Guignard, avenue J.-D. Maillard 3, concernant une demande de subvention de CHF 500.- pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 500.-, dont CHF 250.- seront récupérés auprès du canton: préavisé favorablement à l'unanimité.

3. Requête 020 - Eclairage public autonome, Clean Fizz

Requête déposée par l'entreprise Clean Fizz SA, rue du Pré-de-la-Fontaine 15, 1217 Meyrin.

Cette entreprise développe des solutions innovantes dans le domaine des installations solaires et des batteries. Elle sollicite la Commune afin de pouvoir implanter et tester en situation réelle le fonctionnement de nouveaux types de candélabres solaires photovoltaïques autonomes. A ce titre, elle a déposé une requête pour le financement de trois candélabres autonomes, à hauteur de CHF 22'125.-.

La commission consultative du Fonds communal énergie soutien ce projet mais souhaite imposer quelques conditions à l'octroi de cette aide:

- a) dans la mesure du possible, obtenir une contrepartie à cet engagement financier, par un financement partiel d'une installation plus conséquentes où Clean Fizz fournirait également un ou plusieurs candélabres, par l'obtention d'actions Clean Fizz ou tout autre élément à négocier;
- b) privilégier le remplacement de candélabres en fonction sur le territoire communal, permettant ainsi de générer des économies sur l'installation d'éclairage public existante;
- c) apporter une visibilité à ce projet permettant de valoriser le soutien de la Commune.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 22'125.-: préavisé à l'unanimité et selon les conditions mentionnées ci-dessus.

4. Requête 021- Exposition Cité de l'énergie, automne 2014

Présentée par le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, cette requête d'un montant de CHF 65'000.- est destinée à l'organisation d'une exposition "Meyrin Cité de l'énergie" qui se tiendrait en novembre 2014 à l'occasion du réaudit Cité de l'énergie actuellement en cours. Cette requête correspond à la volonté d'organiser une exposition dédiée à l'énergie qui avait été clairement formulée au moment de la création du Fonds communal énergie. Le moment est particulièrement adapté puisqu'il permettra de communiquer sur le réaudit actuellement en cours. L'objectif est de montrer et valoriser les nombreux projets en cours sur la Commune, qu'ils soient portés par l'administration ou par des acteurs privés ou institutionnels. Après discussion, le montant est porté à hauteur de CHF 70'000.-.

Octroi d'une subvention par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 70'000.-: préavisé à l'unanimité.

En conclusion, je remercie mes collègues pour leur assiduité et le travail effectué en toute collégialité durant ces séances. Un grand merci particulier à M. Balsiger pour ses précieux procès-verbaux qui m'ont permis de finaliser ce rapport.

Je souligne également la qualité du travail effectué et des opérations menées par le Fonds, ainsi que les projets présentés pour des requêtes en fonds. Il est clair que ce n'est qu'un début et que l'information de l'existence de ce fonds se propage, et que le financement futur de projets va se multiplier.

Je salue également le plafonnement d'alimentation financier du Fonds à CHF 500'000.-, ce qui permet d'éviter de capitaliser inutilement et de surcharger financièrement les projets de construction et de rénovation entrepris par la commune de Meyrin*. Ce même type d'octroi de fonds devrait également être appliqué au fonds de décoration pour les raisons évoquées ci-dessus.

Je vous remercie de votre lecture.

** Il serait intéressant de communiquer le chiffre du "non dépensé" dans les diverses délibérations tenant compte du fait que le fonds de l'énergie avait atteint son capital maximal et ne ponctionnait plus les sommes qui lui étaient destinées.*

Etat financier

2011:	Dépenses:	CHF	84'747.-
	Recettes:	CHF	500'000.- (dotation initiale)
2012:	Dépenses:	CHF	105'649.-
	Recettes:	CHF	170'802.-
2013:	Dépenses:	CHF	118'734.-
	Recettes:	CHF	145'056.-
2014 (au 30.10.14):	Dépenses:	CHF	110'119.-
	Recettes:	Actuellement CHF	0.- (2% sur diverses délibérations à venir)
Solde au 30.10.14:		CHF	396'608.-"

M. Girardet relève que M. Tillmann salue dans son rapport *"le plafonnement financier du Fonds énergie communal à CHF 500'000.-, ce qui permet d'éviter de capitaliser inutilement et de surcharger financièrement les projets de construction et de rénovation entrepris par la commune de Meyrin. Ce même type d'octroi de fonds devrait également être appliqué au fonds de décoration [Fonds d'art contemporain] pour les raisons évoquées ci-dessus."*

M. Girardet trouve que M. Tillmann devrait en faire un projet de résolution, car le Fonds d'art vient effectivement grever les investissements, puisque, rien que pour le lac des Vernes, ce fonds recevra CHF 100'000.- !

M. Girardet souhaite que les propos de M. Tschudi soient rendus publics, puisque ce dernier vient de dire que c'est le MCG qui fait les propositions du PLR!

M. Cornuz réplique que si le conseiller administratif souhaite s'exprimer il en fera la demande. Il demande à M. Girardet de ne pas se comporter en maître d'école face à ses élèves, car tous les membres présents sont des adultes. Par conséquent, si M. Tschudi a envie de s'exprimer en aparté avec ses collègues du Conseil administratif, il en a tout à fait le droit. De même que M. Girardet peut le faire avec ses co-partisans ou d'autres conseillers municipaux.

M. Girardet en doute.

M. Cornuz ajoute que tant qu'il laisse les autres personnes s'exprimer, il en a parfaitement le droit. Il s'agit d'une question de bienséance et de savoir-vivre.

Mme Boget précise que le Fonds énergie communal n'est pas plafonné tandis que le Fonds d'art l'est, puisqu'il a effectivement été considéré que certaines sommes s'apparentaient à de la capitalisation. Raison pour laquelle le pourcentage attribué à ce fonds a été plafonné.

M. de Préville en tant que délégué du Conseil municipal à ce fonds, de même que MM. Hulliger et Tremblet, précise que le rapport de M. Tillmann reflète très bien les activités de cette commission extraparlamentaire.

M. Cornuz remercie le rapporteur pour son travail, puisqu'il a couvert plusieurs années.

M. Girardet aimerait savoir qui a décidé de supprimer le point des questions à l'ordre du jour des anciens objets du 18 novembre.

M. Cornuz rappelle que l'ordre du jour étant étalé sur deux jours, il a été décidé, à l'unanimité, au Bureau de faire en sorte que tous les points de propositions individuelles et de questions soient placés à la fin de l'ordre du jour.

* * *

Nouveaux objets

12. Délibération n°2014-40 relative

- a) à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'368'000.-** destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce sur le chemin de la Bergère depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin André-De-Garrini,
- b) à la cession par la FTI en faveur de la commune de Meyrin d'une surface de 768 m², reposant sur la partie de la parcelle 14'097, de Meyrin,
- c) à la désaffectation et la cession du domaine public en faveur de la FTI d'une partie de la parcelle dp 14'098 d'une surface de 3'195 m²,

d) à l'acceptation du versement d'une soulte de CHF 523'800.- par la FTI en faveur de la commune de Meyrin pour le solde des deux opérations (points b et c).

M. Tschudi explique que cette délibération traite de la prolongation d'une piste cyclable et piétonnière allant de Meyrin-village à la gare Zimeysa. Elle a longuement été négociée et discutée entre la Commune, la FTI et le groupe Richemont. Elle a également fait l'objet d'allers et retours avec la Surveillance des communes afin de vérifier le côté formel de l'objet. Il insiste sur le fait que cette délibération ne présente pas 4 objets différents, mais bien une seule opération. L'axe de mobilité douce du premier point a été prolongé jusqu'à la rue André-de-Garrini afin qu'il soit utilisé également par les employés et les futurs étudiants du groupe Richemont et de Roger Dubuis. Pour pouvoir réaliser cet axe de mobilité tout en garantissant la circulation notamment des poids-lourds sur la rue de la Bergère, il a fallu que la FTI cède une surface à la commune de Meyrin, puisqu'il s'agit d'une zone industrielle. Afin de réduire les frais, il a été proposé de céder à la FTI le chemin André-de-Garrini, qui est utilisé à 98% par les employés de Roger Dubuis, puis par les collaborateurs du groupe Richemont. La FTI va leur donner un droit de superficie. Il ne s'agit pas d'une privatisation, mais d'un échange entre la FTI et la Commune. Néanmoins, le chemin De-Garrini étant plus important que le terrain cédé par la FTI pour l'axe de mobilité douce, la FTI doit verser une soulte de CHF 523'800.- à la Commune. Ce qui signifie qu'en réalité le coût de cet axe sera de CHF 844'200.-, correspondant à la somme estimée dans le plan des investissements.

M. Tschudi ajoute que ce projet a également été approuvé par le Conseil de la FTI et qu'il répond à la demande du groupe Richemont. Il ajoute qu'une servitude de passage sera notariée pour le couple qui vit encore à l'angle de la rue de la Bergère et chemin André-de-Garrini.

En premier lieu, **M. Cornuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe.

M. Girardet estime que, d'après l'article 30 de la LAC, la fermeture d'une route doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Dans le cas présent, il n'y a pas une délibération spécifique concernant cette cession du domaine public à la FTI. Il souhaite avoir une réponse à sa question lors de la commission.

M. Tschudi répond qu'il ne s'agit pas d'une cession du domaine public au domaine privé puisque la parcelle appartenant à la FTI, fondation de droit public, reste dans le domaine public.

Plutôt que de poursuivre les débats, **M. Cornuz** propose de renvoyer cet objet en commission afin de gagner du temps. **M. Cornuz** met au vote le renvoi de la délibération n° 2014-40 à la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe. Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

M. Girardet considère que sa question reste valable et il espère que le Conseil administratif signalera que le domaine public communal passera aux mains d'une

fondation cantonale. La Commune perd la gestion et l'entretien de la route De-Garrini.

M. Tschudi dit n'être pas juriste mais que cette question a été étudiée par les juristes de la FTI.

* * *

13. **Délibération n° 2014-41 relative à la révision du règlement du Conseil municipal**

M. Cornuz demande si quelqu'un refuse l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau propose le renvoi de cette délibération à la commission de liaison.

M. Girardet s'étonne de ne pas avoir reçu l'annexe. Il imagine qu'elle doit se trouver sur CMNet.

M. Cornuz répond que pour des raisons d'économie de papier, il a été décidé de ne pas envoyer l'annexe avec l'ordre du jour, mais de la mettre à disposition sur CMNet. Lors de son retour en plénière, l'ensemble des conseillers municipaux l'auront sur papier ainsi que sur CMNet.

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2014-41** à la **commission de liaison**. Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

14. **Délibération n° 2014-36a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 348'000.- destiné au transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol". Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments (M. Tremblet, PDC)**

M. Tremblet fait part du rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments tenue le 27 novembre 2014:

"C'est en présence de M. Devaud, conseiller administratif, du responsable de service de la Gérance et de son chef de projets, que M. Iswala, président de la commission, ouvre la séance à 20h20.

Elle a pour ordre du jour la délibération n° 2014-36, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 348'000.- destiné au transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP « Voice over Internet Protocol ».

C'est parti pour une séance très courte... seulement 40 minutes nous seront nécessaire pour préavisier cette délibération. Je vais donc essayer d'être proportionnellement aussi court pour vous la relater !

Dans son introduction, M. Devaud explique que le central qu'utilise aujourd'hui l'administration communale tombe en désuétude, mais que pour pouvoir passer au système, qui nous sera expliqué de manière détaillée par la suite, il était impératif que nous ayons posé au préalable de la fibre optique et c'est maintenant chose faite.

Le chef de projet nous informe tout d'abord de l'état actuel du central, mis en service en 2001, et pour lequel il devient difficile pour ne pas dire impossible de trouver certaines pièces de rechange, nécessaires à son entretien usuel. Le logiciel sur lequel il est branché est également obsolète. Il détaille encore les risques majeurs encourus et nous explique comment cela fonctionne actuellement avec les lignes classiques en cuivre. Il précise encore qu'aujourd'hui, l'administration reçoit une facture pour chacune des lignes qu'elle utilise et que la facture globale annuelle en raccordements et en télécommunication se monte à environ CHF 155'000.- pour 2013.

Il réussit ensuite à nous expliquer, avec des mots compréhensibles pour les non-initiés que nous sommes, le fonctionnement du système de téléphonie par internet ou « Voice over IP », Voix sur IP, qui permet de communiquer par la voix sur les réseaux compatibles aux protocoles TCP/IP. Ce sont des protocoles qui assurent le transfert de données informatiques sur des réseaux privés ou publics. Je vous fais grâce des détails mais vous invite à vous référer au procès-verbal qui reprend ces explications ainsi qu'à la présentation du chef de projet que vous trouverez sur CMNet.

Ce qu'il est important de retenir c'est qu'aujourd'hui la plupart des bâtiments communaux sont reliés à la fibre optique et que l'EVE de Monthoux le sera pour la fin de l'année, celui de Cité-Parc le sera durant sa reconstruction et que le centre sportif de Maisonnex devra attendre que la prolongation du tram se fasse.

D'autre part, nous ne recevrons plus qu'une facture, car un seul branchement sera nécessaire pour sortir vers l'extérieur du réseau communal, offrant ainsi un gain estimé à CHF 43'000.- chaque année sans compter le temps gagné pour le collaborateur du service des finances chargés de la saisie et du paiement des factures.

On passe ensuite aux questions. Elle porte sur divers sujets et toutes les réponses sont apportées à la plus grande satisfaction de leurs auteurs par le responsable

de service et le chef de projet. Les inquiétudes d'un commissaire quant à la disparition des câbles en cuivre, qui pourraient servir de dépannage en cas de problème, selon lui, sont levées par M. Devaud qui explique que le réseau de fibre est doublé, faisant redondance, pour pouvoir ainsi faire face à ce type de pannes.

A une autre question du même commissaire, il est également répondu que ce système permettra d'afficher les numéros des personnes appelant et non plus, comme c'est le cas actuellement le numéro général, ce qui rendra plus facile pour pouvoir rappeler son correspondant que maintenant.

Tous les commissaires ayant été satisfait par la présentation et par les explications fournies, le Président peut soumettre au vote la délibération n° 2014-36. Elle est acceptée à l'unanimité et la séance peut alors être levée à 21h00."

M. Jimenay fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"L'administration, par l'intermédiaire de son conseiller administratif délégué, nous propose un vaste plan d'économie en matière de communications téléphoniques. Voilà qui est pour nous plaire. En se servant des installations de fibre optique, il s'agit d'entrer dans le 21^{ème} siècle via le VoIP, car aujourd'hui de nombreuses grandes entreprises et administrations ont aussi opté pour cette méthode moderne de téléphonie. Bien qu'en retard, voyons le côté positif de la chose, l'avantage d'être en retard dans ce genre de connexion, c'est que l'on laisse aux autres la charge d'essuyer les plats. En matière d'informatique, c'est souvent payant. Alors pour les amateurs de francisation, le VoIP n'a rien d'exceptionnel, même si M. Tremblet en a donné une description technique élevée, c'est l'acronyme d'une technologie qui permet des échanges téléphoniques évitant de nombreux frais et de câblages et de frais de maintenance, ainsi que des frais de communications et d'abonnements.

En un mot comme en mille, le PDC soutiendra la délibération présentée."

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin ne s'opposeront pas à cet investissement visant à réduire les coûts de la téléphonie de notre administration. Nous nous réjouissons de voir ainsi s'achever une période durant laquelle nous avons dû supporter les coûts importants de communications téléphoniques des différents services de l'administration année après année. Ce d'autant plus que le système en place devient obsolète au fur et à mesure que le temps passe. Ce nouveau système qui nous a été présenté en commission a su nous convaincre. Il y aura sans doute la possibilité de l'ajuster et de l'améliorer mais nous sommes d'ores et déjà sur la voie de l'innovation, ce qui est une très bonne chose. De plus, le simple fait que l'ensemble des commissaires ait préavisé favorablement ce crédit, ce malgré le fait qu'il ne figure pas dans le plan des investissements, prouve que quand on veut se donner les moyens, on peut accepter de tels crédits.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront en faveur de ce crédit."

M. Mastoura donne connaissance de l'avis du parti socialiste:

"Notre ville 1217 dispose d'un parc immobilier étendu sur tout son territoire. Chaque année, lors des séances budgétaires, rares sont les commissaires qui ne reprochent pas aux responsables de services, les dépenses liées à la facturation du téléphone. Enfin, voilà une très bonne initiative qui va freiner non seulement les dépenses de la téléphonie mais aussi permettre de calmer quelques râleurs à ce sujet. Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin se réjouit de cette délibération et tous ses membres sont d'accord de la voter."

M. Hulliger annonce que son groupe acceptera cette délibération. N'ayant pas vu l'information dans le procès-verbal de la commission, il souhaite savoir à qui sera payé l'abonnement; s'agit-il du même opérateur ?

M. Devaud répond que suite à une mise au concours, où quatre concurrents étaient en lice, le mandat est confié à une entreprise spécialisée qui n'est pas Swisscom. Cependant, la connexion des lignes (le provider), qui se fait par réseau primaire, est fournie par Swisscom. A l'avenir, il sera possible de mettre en concurrence d'autres providers (fournisseurs), afin d'avoir un prix intéressant sur les télécommunications. En ce qui concerne Internet, il rappelle que les connexions sont fournies par le SIACG.

M. Hulliger souhaite savoir s'il s'agit d'un contrat de longue durée.

M. Devaud déclare que ce dernier peut être résilié en tout temps. En faisant une demande d'offres, la Commune peut interrompre l'abonnement si une meilleure opportunité venait à se présenter, bien qu'il faille respecter le délai de résiliation entre 6 mois et une année.

M. Serrano fait part de la position des libéraux-radicaux:

"Notre commune a accusé un certain retard dans le déploiement de ses moyens de communication interne. En effet, nos équipements téléphoniques étaient quelque peu vétustes, quoique tout à fait à même de remplir leur office. Néanmoins, le maintien opérationnel d'installations de commutation téléphonique est onéreux vu les sauts technologiques successifs de ces dernières années. Le PLR était quelque peu soucieux à l'idée de transférer la voie analogique actuelle sur un système VoIP. En effet, ce système fonctionne de la même manière que notre système informatique nous permettant de nous connecter sur Internet. Ceci a pour corollaire que le piratage, actuellement plus difficile d'une ligne téléphonique classique, devient aisée par un système VoIP. Le PLR prend très à cœur les problématiques informatiques car nos systèmes sont partiellement des cibles et les dommages aux personnes et aux systèmes peuvent être importants. Lors de la séance de commission, l'administration nous a démontré que le déploiement de ces solutions innovantes avait été pensé avec un haut niveau de granularité, et la sécurité était au cœur des préoccupations sur ces dossiers. Pour terminer, ce saut technologique nous permettra de devenir rentables dès la septième année d'exploitation. Ceci nous apparaît comme un bon retour sur investissement. Nous sommes contents que le conseiller administratif délégué ait saisi cette opportunité d'économie. Dès lors, ce projet nous semble important dans le renouvellement de l'installation, de même le volet financier apparaît comme maîtrisé et la technologie absolument au niveau technique actuel.

Ainsi, le parti libéral-radical votera cette délibération et vous invite à en faire de même."

M. Frauchiger se souvient encore de sa première intervention à la commission des finances à propos de la ligne budgétaire liée aux frais téléphoniques. Cette dernière présentait en effet un montant exorbitant. Il avait proposé, à l'époque, une renégociation avec Swisscom pour des abonnements plus avantageux, et s'était entendu dire que ce n'était pas possible étant donné qu'il y avait des installations téléphoniques distinctes sur chaque site. L'avancée technologique VoIP permettra à l'administration de se greffer sur le réseau informatique communal et la fibre optique servira de support à la téléphonie entre les bâtiments. L'installation de la VoIP entraînera donc une diminution des coûts de raccordement et de communication et une simplification des branchements des nouveaux postes ou déménagements entre bureaux ou bâtiments.

Le MCG est convaincu que ce passage au VoIP sera efficient et c'est la raison pour laquelle il soutiendra la délibération.

M. Hubert annonce que le groupe UDC acceptera cette délibération, car effectivement les interventions concernant les frais téléphoniques ont été récurrentes ces dernières années. Il se réjouit que le Conseil administratif ait enfin entendu les doléances du Municipal.

M. Devaud précise que le Conseil administratif n'a nullement essayé de retarder cette démarche, mais qu'il a attendu le déploiement presque total de la fibre optique dans les bâtiments communaux, bien qu'il manque encore le raccordement de certains d'entre eux. Il ne s'agit donc nullement d'une obstruction mais bien d'un calcul rationnel. Il remercie tous les partis d'accepter cette délibération.

M. Hubert apporte un rectificatif et regrette que ses propos aient été mal interprétés. Il souhaitait simplement souligner sa satisfaction que le processus ait enfin abouti.

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2014-36a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 348'000.- destiné au transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol"

Vu les demandes récurrentes d'optimiser les coûts des communications;

Vu la volonté de rationaliser et centraliser les installations téléphoniques;

Vu l'architecture de notre réseau de fibre optique;

Vu l'obsolescence de nos centraux téléphoniques;

Vu l'évolution des technologies de la téléphonie;

Vu les coûts considérables liés à nos équipements téléphoniques;

Vu l'accroissement de notre parc immobilier;

Vu l'encouragement du SIACG à soutenir cette démarche;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 décembre 2014,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 348'000.-** destiné au transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP " Voice over Internet Protocol ",
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 348'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°08.331 dès le début de l'utilisation du bien.

* * *

15. **Délibération n° 2014-37a relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire à la délibération n°33a/2004, d'un montant de CHF 3'825'000.- destiné à couvrir les frais engendrés par les hausses conjoncturelles (2004-2014) et le redimensionnement du Lac des Vernes. Rapport de la commission des travaux publics & des finances conjointe (M. Iswala, S)**

[Arrivée de Mme Duay-Duran à 19h20.]

M. Iswala donne lecture du rapport de la commission des travaux publics & des finances conjointe tenue le 2 décembre 2014:

"Les deux présidents, M. Hamann et M. de Préville, ouvrent la séance, présentent nos invités MM. Pascal Vincent et Laurent Chevassu, du bureau SD Ingénierie SA, ainsi que M. Matthieu Zahnd, du bureau Ecotec Environnement. Après les salutations d'usage la parole est donnée à M. Tschudi qui, à son tour, la cède à M. Morand pour la présentation détaillée du projet.

M. Morand rappelle premièrement que le Lac des Vernes est un ouvrage plébiscité par la population qui l'attend depuis plus de 10 ans suite à la volonté populaire. Il est le dernier maillon du réseau d'assainissement de la cité. En effet, en 2004, une délibération n° 33a/2004 relative à une demande de crédit de CHF 42'385'000.- destiné à la réalisation des travaux d'assainissement et la réalisation du Lac des Vernes a été votée. Actuellement l'ensemble du réseau séparatif ainsi que la galerie de décharge sont finalisés, réalisés. Le coût total de ces travaux réalisés s'élève à CHF 32'459'825.18. Solde restant après déduction de crédit d'étude de CHF 100'000.- pour la réalisation du Lac des Vernes d'une superficie de 14'000 m² est de CHF 9'825'174.82. Entretemps, en 2008, le service cantonal de l'eau a revu ses exigences en matière de protection du Nant d'Avril et a demandé un débit de restitution beaucoup plus faible, impliquant ainsi un nouveau projet. Il s'agit des contraintes hydrauliques imposées par le service cantonal de l'eau, avec un temps de retour diminué de 30 ans à 5 ans. Le débit de sortie diminuée de 8,5m³/s à 1 m³/s a eu comme conséquence un marnage très important rendant les plantations impossibles autour du lac. Suite à ces nouvelles contraintes hydrauliques, différentes variantes, dont des variantes de bassins enterrés absorbant le marnage, ont été présentées à l'époque. Mais toutes ces différentes variantes n'ont pas été retenues par la commission d'urbanisme et mobilité. Elle a estimé qu'elles étaient trop éloignées du projet initial voté en 2004. Enfin, une solution de "grand lac" d'une superficie de 25'000 m² soit plus de 10'000 m² supplémentaires a été présentée en 2009 par M. Durand du bureau Ecotec en commission élargie. Ce nouveau projet a permis de répondre aux exigences cantonales, de réduire le marnage et d'éviter ainsi la construction d'un bassin enterré complémentaire au lac. Cette proposition a obtenu une adhésion générale en commission élargie.

S'agissant de la situation foncière relative à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation ou construction de Lac des Vernes, elle a été débloquée. La commune est en possession complète de tous les terrains depuis juin 2014. Elle peut enfin réaliser la dernière étape de l'assainissement qui est le Lac des Vernes, grand rêve de tous les Meyrinois. Les usages du "grand Lac" dans sa version 2009 prévoient des cheminements vers la piscine, vers une plateforme d'observation de la faune, un ponton, une zone didactique et une zone de détente en amont du lac. Le coût total de ces travaux s'élève à CHF 13'652.035.72. M. Morand rappelle que, sur le crédit de la délibération de 2004, il reste donc aujourd'hui un non-dépensé supérieur au prix du lac 2004 de CHF 9,8 millions pour les travaux liés "au petit lac". Le coût additionnel du "grand lac des Vernes" d'un montant de CHF 3'980'000.- sollicité, se justifie aisément par l'augmentation

de sa surface qui est de plus de 10'000 m² supérieure au projet initial ainsi que par les hausses des prix du génie civil depuis 2004. La planification prévoit des travaux sur 2015 - 2016 avec une livraison de l'ouvrage en 2016.

La présentation étant terminée, le président ouvre un temps de questions.

Un commissaire s'étonne que l'on présente un projet identique à celui présenté en 2009, qui avait un coût de CHF 8'000'000.-. Mais aujourd'hui, il est présenté avec un coût supérieur de CHF 6'000'000.- par rapport au projet de 2009. Il est justifié dans l'exposé des motifs par une hausse conjoncturelle et un redimensionnement de l'ouvrage, alors que le redimensionnement était déjà effectif en 2009. Pour lui, le montant correspondant à la hausse conjoncturelle est donc injustifié. Pour le même commissaire, une hausse conjoncturelle ne peut dépasser 1% par an, ce qui devrait correspondre, dans le cas présent, à un montant maximal d'environ CHF 400'000.- ou CHF 500'000.- pour la période 2009 - 2014. Il aimerait qu'on lui explique cette plus-value de CHF 6'000'000.- depuis 2009 qui amène le budget total du lac à environ CHF 14'000'000.-. Pourquoi arrive-t-on, aujourd'hui, à un dépassement de CHF 4'000'000.- depuis 2004 qu'on semble expliquer en partie par une hausse conjoncturelle alors que la délibération no 33a/2004 contenait déjà un poste "Hausse conjoncturelle" d'un montant de CHF 1'500'000.-, aussi inclus dans les coûts présentés en 2009. Pourquoi ajoute-t-on CHF 1'500'000.- d'honoraires dans la nouvelle délibération ? Enfin il demande aussi pourquoi des dépassements ont été annoncés pour les travaux complémentaires pour un total de CHF 940'000.- (route de Meyrin, rue Lect) alors que ces travaux avaient déjà été votés en délibération.

Commençant par cette dernière question, le responsable du service de l'urbanisme répond que les travaux complémentaires n'avaient jamais fait l'objet d'une délibération mais d'un simple vote de dépassement en commission pour un montant de CHF 940'000.-. Il dit ensuite qu'en 2009, une estimation sommaire a été donnée par les mandataires d'un coût du lac estimé à CHF 8'007'648.- mais sans taxe, ni honoraires, ni Fonds d'art contemporain, ni divers et imprévus. Mais aujourd'hui, ce montant est de CHF 10'447'040.20, sur la base de soumissions entrées après plusieurs mois de travail. Il y a donc CHF 2'5 millions de différence entre l'estimation sommaire et les soumissions rentrées. M. Morand précise encore que le montant de CHF 13'652'035.72 présentée ce soir comprend, contrairement à celui présenté en 2009, les honoraires, les travaux de génie civil, la TVA, un poste "Fonds d'art contemporain 1%", et un poste "Imprévus et hausses 8%" d'un montant de CHF 1'001'084.27 qui, souligne-t-il, a de fortes chances de ne pas être utilisé. Il rappelle aussi que les coûts des travaux du lac, honoraires, etc. inclus, étaient estimés en 2004 à CHF. 9'120'000.-. Il ne pouvait donc pas être estimé à environ CHF 8'000'000.- en 2009, ce montant correspondait, rappelle-t-il encore, aux travaux du Lac sans honoraires, divers et imprévus, Fonds d'art contemporain et TVA. La part d'honoraires liée au Lac des Vernes incluse dans la délibération no 33a/2004 correspond à CHF 878'748.-. Aujourd'hui, cette part d'honoraires est amenée à CHF 1'500'000.- en 2014. Ce montant inclus dans le devis général 2014 du Lac redimensionné correspond à la partie des honoraires restant pour le lac : le suivi des travaux, suivi de réalisation, les frais d'ingénieur civil, géomètre, géotechnicien, ingénieurs et géomètre pour raccordement des collecteurs. S'agissant de la référence à la hausse conjoncturelle maximale annuelle à 1% par an, un autre commissaire affirme qu'elle ne correspond à rien de solide. Enfin un dernier commissaire demande si le

montant de CHF 4'000'000.- sera ajouté au plan des investissements. A cette crainte, la responsable des finances répond que le plan des investissements présenté le 25 septembre passé a inclus une estimation de CHF 4'000'000.- pour l'agrandissement du lac. Quant à l'impact du futur lac sur le budget de fonctionnement communal, la responsable des finances répond que des montants devront être inclus au budget de fonctionnement pour l'entretien général du lac. Aucune autre question n'étant plus posée, le président, M. de Préville, soumet au préavis de la commission des travaux publics la version modifiée de la délibération n° 2014-37 relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire à la délibération no 33a/2004, d'un montant de CHF 3'825'000.- destiné à couvrir les frais engendrés par les hausses conjoncturelles (2004-2014) et le redimensionnement du lac des Vernes:

Acceptée à 6 oui, et 7 abstentions

Le président, M. Hamann, soumet au préavis de la commission des finances la même délibération:

Acceptée à 6 oui, et 7 abstentions

La séance est levée à 20h10."

[Départ de M. Tremblet à 19h30].

M. Girardet déclare qu'il est le premier à souhaiter que ce lac se réalise. Il rappelle que le Conseil administratif a négocié les prix des terrains et que CHF 2.9 millions ont été dépensés pour leur acquisition. De plus, CHF 670'000.- avaient déjà été investis à l'époque, lorsque le mètre carré ne coûtait que CHF 12.-, rendant ainsi plus difficiles les négociations suivantes avec les propriétaires. Le coût du lac revient à CHF 17 millions, en additionnant le coût du terrain et de la délibération présentée ce soir, plus les CHF 9.8 millions pris sur le solde de la délibération n° 33/2004 destinée à la première étape de l'assainissement de la Cité. A l'époque, la Commune avait les moyens de s'offrir un lac en raison des économies engrangées. L'augmentation des coûts est due effectivement à une ordonnance cantonale, qui a demandé la modification du profil du lac en augmentant sa surface, passant ainsi à 25'000 m². Toutes ces modifications peuvent se justifier, mais les coûts ont fait l'objet de grandes discussions, notamment en ce qui concerne les hausses conjoncturelles. Les mandataires ont affirmé qu'il aurait fallu compter 3% par année d'augmentation. Or, **M. Girardet** est convaincu que la vie des communiens n'a pas augmenté à ce point pour justifier une telle dépense. L'autre point contesté, également par un commissaire vert, est le parallèle entre l'augmentation des coûts et celle de la surface, car cela ne signifie nullement que le volume ait forcément augmenté. Les remblais étant déposés sur le bord de la rue des Vernes, il n'y aura donc plus de transports coûteux et on évite également les dunes, qui étaient prévues dans le projet initial du côté de l'avenue Louis-Rendu.

Par souci d'économie, le chef de groupe du MCG a proposé en commission un amendement en vue de réduire de CHF 600'000.- les frais d'honoraires. Le responsable de service a fait savoir que dans ces conditions, il doutait de pouvoir trouver des mandataires pour l'analyse de ces soumissions et le suivi des travaux.

Il a déclaré qu'il n'était pas envisageable de baisser leurs honoraires, mais qu'il pouvait se résoudre à réduire la ligne "hausse et imprévu 8%" passant de un million à CHF 500'000.-, quitte à revenir devant le Conseil municipal pour demander un crédit en cas de besoin. Le travail à effectuer pour le lac se monte selon le devis 2014 à CHF 13'652'035.72.-.

M. Girardet estime que cette réplique de la part d'un responsable de service est assez spectaculaire, car selon lui, c'est le rôle du Conseil administratif de serrer les devis. Il propose donc de présenter à nouveau un amendement visant à soustraire la somme de CHF 500'000.- à la ligne budgétaire "*imprévu et hausse 8%*" somme qui sera déduite du crédit de construction pour atteindre CHF 3'325'000.-. Cette économie ne mettra pas la pression sur le Conseil administratif mais bel et bien sur les mandataires, car ces derniers pourraient prétendre avoir trouvé un bloc erratique dans le lac pour faire augmenter les frais. Il espère que les conseillers municipaux feront un bon accueil à son amendement de façon à pouvoir avancer dans les travaux, et éviter que ces derniers ne soient retardés par un référendum.

M. Cornuz ouvrira le débat dans ce sens.

M. Tschudi rappelle que l'assainissement en lien avec la tranchée couverte ne faisait pas partie de la délibération n° 33/2004, tout comme l'assainissement de l'avenue de Mategnin. Par contre, deux autres rues ont été prises sur la délibération précitée alors qu'elles n'étaient pas intégrées au projet initialement. Elles ont été rajoutées en commission.

M. Tschudi souhaite également apporter un rectificatif aux propos de M. Girardet, car les mandataires ne peuvent inventer la découverte d'un bloc erratique dans le lac, puisque des chefs de projets assurent le suivi en amont. Il regrette donc que M. Girardet puisse remettre en question le sérieux du travail effectué par les chefs de projets et du Conseil administratif qui contrôlent chaque facture. Il revient sur le fait que les dernières délibérations clôturées ont permis une économie de CHF 1'600'000.- ! Chaque ligne a été pensée en conséquence et les "divers et imprévus" serviront à y faire face si nécessaire. Ces plus-values sont étudiées par le mandataire, le chef de projet et validées après discussion par le Conseil administratif. Il est vrai qu'à l'Etat cette ligne "divers et imprévus" est relativement faible et cela explique les dépassements très fréquents dans les grands projets, car les "divers et imprévus" sont une réalité ! Les dépassements sont votés de toute façon pour permettre la réalisation du projet.

M. Amato donne lecture de la position des Verts:

"Le lac des Vernes, les Meyrinois l'ont découvert en 1997, lors d'une quinzaine organisée par la ville de Meyrin sur les grands projets d'avenir. Dans une année, notre projet de lac aura 18 ans et se sera donc un lac majeur.

Durant toutes ses années, notre lac aura bien connu des péripéties que nous ne retracerons pas ici par manque de temps. Rappelons tout de même qu'en 2004, il est plébiscité en votation populaire, qu'en 2009, suite à des échanges avec l'Etat, il grandit d'environ 10'000m². En grandissant, le lac des Vernes s'est clairement amélioré pour le plus grand bien du Nant-d'Avril qui sera mieux protégé en cas de forte crue mais aussi pour le plus grand bonheur de la population meyrinoise qui disposera ainsi d'un espace de promenade, de détente et de découverte de la nature à proximité de chez soi. Le lac des Vernes offre enfin la possibilité de

concrétiser dans l'écoquartier des Vergers un projet majeur d'écologie industrielle tel que le prévoit notre nouvelle constitution genevoise. Nous remercions les chefs de projet de l'UTE et du service des finances pour les efforts entrepris, d'une part, pour limiter l'augmentation des coûts en dépit de l'évolution du projet et des années écoulées et, d'autre part, pour apporter toutes les explications nécessaires en commission.

Les Verts se réjouissent qu'en 2015, le lac des Vernes et accessoirement le Jardin Robinson puisse être construit, ce qui pour les Meyrinois a longtemps été un rêve qui devient enfin une réalité. Quant à l'amendement proposé par le MCG, les Verts de Meyrin-Cointrin décide de le refuser, car les économies sont en effet de mise en cette période difficile, mais nous pensons qu'il faut faire confiance à notre administration, aux conseillers administratifs et aux chefs de projet pour que les deniers publics ne soient pas dépensés inutilement et nous sommes certains que ceux-ci font leur travail avec professionnalisme."

M. Hernot demande si le président souhaite laisser place aux prises de position et ensuite passer aux amendements, bien que pour sa part, il préférerait le contraire.

M. Cornuz en convient. Néanmoins, une fois l'amendement déposé, il n'y a pas de limitation de parole.

Revenant sur l'amendement du MCG, **M. Hernot** rappelle qu'en commission il a été spécifié qu'en réduisant la ligne "divers et imprévus", l'administration se réserve le droit de revenir avec une délibération. Ce qui implique une nouvelle étude et de nouveaux retards sur la réalisation du lac.

Il rappelle que, sur la vingtaine de délibérations bouclées dernièrement, la somme totale n'avait pas été dépensée, ce est une preuve irréfutable que les services de la Commune font très bien leur travail et s'assurent que les budgets soient respectés. Même si la somme des "divers et imprévus" ne devait pas être utilisée dans sa totalité, elle sera de toute façon inscrite dans les non-dépensés, permettant ainsi une économie de temps et d'énergie sans revenir avec une nouvelle délibération.

M. Jimenay fait part de la position de son groupe:

"Le redimensionnement du lac des Vernes est une excellente idée afin d'avoir un bassin bien adapté aux besoins. Toutefois, nous nous trouvons confrontés à des travaux supplémentaires mais également à la hausse conjoncturelle. Cela donne lieu à une sévère augmentation des coûts. Bien sûr, nous avons déjà parlé d'autres hausses, ce qui propulse la facture à plus de 13 millions pour ce lac, qui était à l'époque évalué à 8 millions seulement. Alors comment ne pas s'en préoccuper ? Crèches, lac, Jardin Robinson, Jardin alpin, c'est la valse des millions! Néanmoins, les projets imaginés par nos prédécesseurs en temps de vaches grasses doivent continuer leur cours. Il nous appartient donc aujourd'hui de prendre nos responsabilités.

Comme le coût nous paraît énorme, le PDC est prêt à soutenir la délibération moyennant un amendement visant à réduire les "divers et imprévus" de CHF 300'000.-.

Le but est de ne pas engager trop dans cette ligne, puisqu'elle est peu utilisée comme le démontre maints exemples. Afin de ne pas pénaliser le projet et compte

tenu des surprises que pourraient engendrer la réalisation des travaux d'une telle importance, dans une zone autrefois marécageuse, le PDC propose donc cette diminution revenant à une délibération de CHF 3'155'000.-."

M. Cornuz résume donc les deux amendements. Le premier, émis par le MCG, proposant une réduction de CHF 500'000.- et le deuxième du PDC demandant une diminution de CHF 300'000.-. Il ouvre le débat sur les amendements.

M. Hulliger comprend que la réalisation des deux collecteurs a contribué à gonfler la facture. S'ils n'avaient pas été construits, il y aurait eu un solde positif de CHF 11 ou 12 millions. Mais grâce aux économies réalisées et à la perspicacité de l'administration pour limiter les coûts, il est possible aujourd'hui de réaliser quelque chose en plus. Aujourd'hui, il manque 1 à 1.5 millions par rapport au projet de 2004, ce qui lui paraît raisonnable. Il craint que les amendements proposés par le MCG et le PDC entraînent des difficultés financières obligeant l'administration à revenir devant le Municipal et prolongeant d'autant plus les délais de réalisation du lac.

Pour la première partie des travaux, les deniers publics ont été bien dépensés, puisqu'il en ressort une économie. Il ne se fait donc pas de soucis pour cette délibération qui présentera sans aucun doute un non-dépensé. Par conséquent, la diminution proposée par le MCG ou le PDC sera récupérée.

Il préfère tabler sur une somme de réserve, par sécurité, plutôt que de racler les fonds et se retrouver par la suite dans les difficultés.

Il encourage les autres municipaux à accepter ce crédit tel qu'il est proposé. Il conclut en annonçant que son groupe s'opposera aux deux amendements.

Mme Hayes, après avoir écouté les argumentations de chacun, annonce que celle de M. Girardet a convaincu son groupe, car durant les commissions, plusieurs commissaires se sont insurgés contre le prix exorbitant de certains travaux. Rien n'a été fait pour revoir les prix à la baisse. Il lui semble que la proposition de M. Girardet est tout à fait plausible, car en cette période de fin d'année, beaucoup de délibérations à plusieurs millions doivent être votées. Son groupe estime qu'il est nécessaire de freiner les dépenses.

M. Devaud souhaite réagir aux propos du chef de groupe du MCG qui prétend que les entreprises voient les sommes allouées aux "divers et imprévus". Il rappelle que ces dernières répondent à un cahier des charges et à des métrés élaborés par des mandataires professionnels. Les entreprises répondent en fonction de leur perception et de leur fonctionnement, et c'est ainsi que le maître d'ouvrage dispose d'un retour de métrés, à partir duquel il peut évaluer les différents prix proposés. Les "divers et imprévus" sont ajoutés à posteriori et utilisés uniquement en cas de nécessité comme lors de la tranchée couverte avec la découverte de la mollasse qui n'avait pas été détectée par les sondages. Les "divers et imprévus" serviront donc à financer les objets spécifiques sur la base des prix unitaires de la soumission. Il ajoute que le marché étant tendu en ce moment, les prix proposés par les entreprises sont très compétitifs.

M. de Préville exprime ses sérieux doutes sur les montants présentés par les travaux publics de manière générale, qu'il estime trop élevés, mais n'a pas les moyens de le démontrer. En revanche, il y a les éléments imposés par la loi, et la

maintenance des bâtiments réalisés par le passé et enfin les nouveaux projets. Or, les deux dernières législatures ont été consacrées à ces derniers et aujourd'hui, le Municipal doit délibérer sur un projet décidé par une part respectable de la population. Il est donc surpris que certains rechignent face aux dépenses de ce projet.

En cas de doutes sur les mandataires, il est tout à fait possible de faire appel à la COMCO comme il l'avait demandé par voie de résolution. Mais cela signifie que le projet du lac ne verra pas le jour avant 2020 avec le risque que le Canton se retourne contre la Commune. La deuxième solution est de respecter le mandat délivré par le peuple et de réaliser le lac sans pinailler sur les montants. Selon lui, 5 millions sur les 10 proposés lui paraissent un peu bizarres en fonction de ses propres calculs. Néanmoins, il n'est pas en possession de toutes les informations pour affirmer qu'il y a tricherie. Le responsable de service lui a affirmé qu'il s'agissait des frais de chantier, ce qu'il n'est pas en mesure d'évaluer. Le projet étant bien avancé, il lui paraît un peu minable de vouloir négocier sur CHF 500'000 ou 300'000.-. Il lui semble erroné de s'attaquer à ce projet, très attendu du peuple, et de garder ce combat contre le BTP (bâtiment, travaux publics) pour d'autres projets.

M. Girardet revient sur certaines affirmations du responsable de service, qui confirment l'idée émise durant la commission. Il fait entièrement confiance en l'administration, d'autant plus si le responsable affirme qu'il est possible de réaliser des économies sur cette ligne budgétaire et qu'en cas de besoin...

[Contestations de M. de Préville].

M. Girardet reprend la lecture du procès-verbal de commission: "*Il [responsable de service de l'urbanisme] peut en revanche envisager de diminuer le montant du poste « Imprévus et hausses 8% » de CHF 1'001'984.27.- à CHF 500'000.-, quitte à revenir devant le Conseil municipal pour demander un crédit en cas de besoin.*"

Il comprend la position du Conseil administratif, qui n'a pas envie de revenir devant le Municipal avec un nouveau crédit en cas de besoin, mais la population a mandaté les conseillers municipaux pour vérifier justement les dépenses. La délibération concerne un crédit complémentaire de presque 4 millions.

De même, pour l'école des Boudines, on savait qu'il y avait de l'amiante, mais lors de la commission, les mandataires ont affirmé qu'il y en avait plus que prévu. Il s'agit bel et bien d'un imprévu.

Par conséquent, il ne comprend pas l'argumentation de M. de Préville, car en tant que président de la commission des travaux publics, il ne s'est pas gêné de relever l'envolée des prix dans le cas du lac des Vernes. Il a affirmé durant cette commission qu'il ne faisait pas confiance aux mandataires. Il est donc étonné d'être taxé de populiste alors qu'il propose une diminution de CHF 500'000.-, car cette somme a été ponctionnée sur les impôts des comuniers. De plus, il estime que revenir, en cas de nécessité, avec une délibération présentant une rallonge financière, ne prolongera pas exagérément les délais, tout au plus d'un mois.

M. Tschudi souhaite revenir sur le contexte dans lequel le responsable de service a tenu ces propos. Il a affirmé qu'il était impossible de revenir sur les honoraires des mandataires car ils sont sous le joug d'un contrat qui doit être respecté. Par contre, la ligne "divers et imprévus" ne comporte pas ce type de contraintes, mais

demeure le risque de devoir demander des dépassements de crédits. In fine, la diminution proposée par l'amendement ne change absolument rien, puisque cette somme n'est pas prévue dans la dépense pour la réalisation, mais uniquement pour les "divers et imprévus".

Il rappelle que, dans un chantier, il y a des plus-values et des moins-values, notamment pour l'exemple précité de l'amiante à l'école des Boudines. Il n'y a jamais eu de ligne dénommée "amiante". Il s'agit de précautions indispensables dans le cadre de la gestion de projets. Au moment de la déconstruction de l'école, on a découvert de l'amiante là où on ne s'y attendait pas. Ces frais sont venus s'ajouter et n'ont rien à voir avec un mandataire peu scrupuleux cherchant à gagner plus. En résumé, il n'y aura pas de dépenses si elles ne se justifient pas. Pour conclure, il ajoute qu'au moment du bouclage d'une délibération, l'administration est tout à fait apte à répondre aux différentes interrogations des uns et des autres. Par conséquent, le contrôle des comptes peut parfaitement être exercé par les conseillers municipaux.

M. Cornuz constate que quatre autres personnes souhaitent intervenir. Il regrette que ce débat n'ait pas eu lieu en commission afin d'éviter les prolongations. Il laisse donc le soin aux derniers intervenants de faire part de leur position et passera ensuite au vote des amendements.

M. Serrano, en accord avec les quatre chefs de groupe des partis de droite, demande une suspension de séance de cinq minutes.

M. Cornuz met cette requête au vote. Celle-ci étant acceptée par 24 oui et 3 abstentions, il indique qu'elle aura lieu juste avant le vote des amendements.

M. Robert remarque que tous les conseillers ont eu l'élégance d'accepter cette interruption de séance, ce qui n'a pas été le cas lors du vote du budget.

Cherchant à éclaircir le débat, il remarque une incompréhension entre les partis. Les "divers et imprévus" ne sont pas inclus dans les calculs des entreprises pour la réalisation, par conséquent, supprimer cette ligne n'entraîne pas la moindre économie au niveau des dépenses programmées. Les prix convenus avec les entreprises restent fixes à moins qu'il y ait des moins-values. Par contre, il convient que cette pseudo-diminution fait très jolie dans le tableau en période électorale.

Il espère qu'en cas d'imprévu, ce dernier ne soit pas trop grave et ne survienne pas le 15 juin, puisqu'il faudra attendre le 15 septembre pour pouvoir le traiter, ce qui peut être assez catastrophique pour le chantier.

M. Jimenay estime que les propos de M. de Préville, bien que non dénués de sens, sont exprimés avec une arrogance déplorable. Il trouverait judicieux que ce dernier sache exprimer son point de vue sans connotation peu flatteuse et peu respectueuse pour ses collègues municipaux.

Il s'étonne que M. de Préville n'ait pas plus insisté auprès des conseillers pour exiger l'intervention de la COMCO, bien qu'il ait compris son argumentation pour ne pas repousser le chantier du lac. Il aimerait également que ce projet aille de l'avant. Toutefois, il souhaite maintenir son amendement et attend patiemment le retour des chefs de groupe après l'interruption de séance.

M. de Préville rejoint les propos de M. Robert en ce qui concerne les "divers et imprévus". Pour répondre à M. Jimenay, il admet être arrogant et n'a pas d'états d'âme à ce sujet. Il souhaite avoir une attitude franche, claire et si possible intelligible. En tant que président de la commission, il rappelle le contexte dans lequel il est intervenu cinq minutes avant la fin de la séance. Il regrette que le débat se soit perdu dans des détails, plutôt que de revenir au problème majeur posé par cette délibération, soit dépenser CHF 5 millions pour faire un trou. Si les partis de droite estiment que supprimer cette ligne signifie économie et bien soit, supprimons la ligne! De toute façon, il s'agit d'un leurre ! Ces "divers et imprévus" sont juste un moyen pour l'administration d'avoir du cash rapidement en cas de nécessité. Les supprimer peut effectivement entraîner un retard de 6 mois. Il regretterait que le budget soit amputé de cette somme.

La séance est suspendue de 20h25 à 20h30.

M. Girardet aimerait revenir sur la liberté du Conseil administratif quant à l'utilisation des budgets votés. Les conseillers municipaux s'imaginent peut-être que les lignes budgétaires sont utilisées telles qu'elles sont votées. Or, le Conseil administratif a réussi à sortir 9.8 millions sur les 42 millions votés en 2004. Quelques soient les lignes budgétaires, on ne précise pas d'où vient cet argent. Aujourd'hui, ces 9.8 millions économisés sont réinvestis dans le projet du lac des Vernes. Il avait donc proposé de supprimer en commission CHF 600'000.- et aujourd'hui, il préfère s'en tenir à la proposition du responsable de service, soit de supprimer les CHF 500'000.- sur les "divers et imprévus". Toutefois, si cela peut convenir aux autres partis, il ne voit pas d'inconvénient à supprimer cette somme de la délibération en général. Le MCG souhaite donner un signal clair au Conseil administratif afin qu'il comprenne que le Conseil municipal demande des comptes sur la manière de dépenser les deniers publics et si nécessaire, il se ralliera à l'amendement du PDC en retirant le sien.

M. Cornuz lui demande des précisions sur son amendement. S'il comprend bien, le MCG souhaite retirer son amendement ?

M. Girardet confirme et répète que son groupe soutiendra celui du PDC.

M. Tschudi rappelle que le responsable de service n'a nullement suggéré de faire un amendement à la délibération et n'a fait qu'expliquer où il était moins dommageable de supprimer un montant.

De plus, il revient sur la possibilité des conseillers municipaux d'avoir toutes les informations sur les comptes lors de la clôture de la délibération, ou même avant. Cet amendement n'apporte rien de plus à ce niveau-là.

M. Hernot tient à rectifier les propos de M. Girardet car les neuf millions mentionnés ne viennent pas d'une ligne budgétaire, mais bien d'un non-dépensé d'une délibération. Par conséquent, il s'agit de liquidités que le Conseil administratif utilise pour réaliser le lac.

La parole n'est plus demandée et il est procédé au vote de **l'amendement** du PDC, soit de diminuer de CHF 300'000.- dans les "imprévus et hausses", soit de voter la délibération pour un montant de CHF 3'525'000.-.

Le résultat est de 13 oui et 13 non. En conséquence, pour départager les voix, **M. Cornuz** annonce qu'il refuse ce vote.

M. Girardet demande que le vote soit relancé puisqu'il y a 14 membres des partis de droite et ne comprend donc pas ce résultat !

M. Cornuz rappelle que le vote électronique enregistre très précisément les votes de chacun. Par conséquent, il regrette que la personne qui a déposé l'amendement ne vote pas dans le délai imparti. Il estime que cette technique a été installée depuis passablement de temps pour que chacun en ait saisi le principe et ne reviendra pas sur le vote.

M. Girardet souhaite que la règle démocratique soit suivie; il s'agit d'une erreur technique et le bon sens voudrait que le président en tienne compte !

M. Cornuz déclare qu'il ne reviendra pas sur ce vote !

M. Girardet exige que le vote soit réitéré, car il s'agit d'une anomalie.

M. de Préville demande une motion d'ordre. Il fait remarquer que M. Girardet a parlé à son épouse durant le vote, ce que la loi interdit.

M. Cornuz a pu constater qu'effectivement le chef de groupe du MCG a communiqué avec son épouse alors que le vote était lancé.

M. Jimenay dit s'être trompé d'appareil.

M. Cornuz remet aux voix l'amendement, qui est accepté par 14 oui et 13 non. Par conséquent, le montant de la délibération est modifié à CHF 3'525'000.-. Il ouvre le débat.

M. Jimenay prie les conseillers municipaux de l'excuser de cet incident.

M. Robert annonce que les socialistes voteront cette délibération, malgré son amendement, car ils souhaitent mettre fin à la guerre d'arrière-garde qui dure depuis 10 ans. Il rappelle que le contre-projet, déposé par la droite à l'époque, qui coûtait 53 millions et hypothéquait le développement du centre sportif, a été refusé par 70% des votants. Le projet aurait dû aboutir depuis, s'il n'y avait eu le bras de fer entre un des propriétaires et la Commune. On aurait pu s'attendre de la part des élus qu'ils se rangent du côté de l'électorat, certains d'entre eux ont préféré soutenir le propriétaire dans sa démarche spéculative afin d'affaiblir la position de la Commune. Certains élus sont même allés jusqu'à proposer la somme de CHF 150.-/m², voire même de donner une somme supplémentaire au propriétaire qui avait trouvé un accord. Cette lutte a très largement contribué à faire perdre dix ans, durant lesquels les normes ont changé et a vu une augmentation du coût de la construction à 15% (14.8% pour être précis). Certains municipaux, qui semblent déplorés les coûts du lac, y ont directement contribué. **M. Robert** estimait important de rafraichir les mémoires afin d'éviter la répétition de certaines erreurs.

Il espère ainsi que l'intérêt des particuliers fera désormais place à l'intérêt général et c'est pourquoi son groupe votera cette délibération.

M. Girardet désapprouve les propos de M. Robert, car aucun des conseillers présents n'a mis de bâtons dans les roues. Il ne comprend donc pas ses allusions perfides. C'est l'Etat qui, en 2006 déjà, a proposé d'indemniser les propriétaires à CHF 100.-/m² puisqu'il projetait d'y construire un collège. Il n'accepte donc pas les accusations du socialiste ! De plus, la suite des événements confirme ses propos, puisque le Conseil administratif a finalement trouvé un accord avec les propriétaires l'année dernière en payant aux propriétaires une somme très proche des CHF 100.-/m².

M. Serrano donne lecture de la position des libéraux-radicaux rédigée par M. Tillmann, absent:

"Mesdames et Messieurs,

Soyons clairs! Notre groupe acceptera cette délibération amendée en l'état. Le serpent de mer que représente ce dossier a déjà coûté des millions de trop aux contribuables alors finissons en beauté ! En effet, sans le référendum lancé par l'Alternative, le lac serait déjà terminé sur des terrains maîtrisés par la Commune et sans devoir l'adapter à de nouvelles normes. De plus, les négociations qu'ont engendré le déplacement du projet sur des terrains privés se sont soldés par des négociations stériles et n'ont fait qu'augmenter le coût total du projet et le délai de réalisation, d'où cette délibération.

Nous attendons maintenant que ce lac se réalise. Rapidement. Car le projet finalement présenté nous semble conforme aux souhaits des citoyens que nous représentons et deviendra un lieu agréable de villégiature pour les habitants de Meyrin. Notre groupe votera donc favorablement cette délibération amendée."

M. Robert ayant demandé la parole, **M. Cornuz** lui fait remarquer qu'il ne peut lui accorder la parole.

M. Robert demande que cette même mesure soit appliquée à M. Girardet qui réplique en permanence en prenant la parole à tout va. Il souhaite répondre à la réplique du chef de groupe du MCG. Il rappelle que la Cour de justice avait fixé un prix à CHF 10.-/m² le 14 novembre 2012, M. Girardet a proposé 100.-/m² de terrain alors que les négociations étaient en cours entre 12.- et 60.-, ce qui était évidemment un coup de pouce au propriétaire.

[M. Girardet veut protester, le président demande à l'assemblée de se calmer...]

Mme Hayes indique que l'UDC approuve la délibération amendée, mais demande que le Fonds d'art contemporain prévoit une installation monumentale afin d'embellir les lieux.

Mme Boget annonce que le Fonds d'art contemporain a déjà eu une présentation du projet et réfléchit à la proposition d'une intervention de plusieurs artistes autour du lac.

M. Girardet estime que le procès-verbal cité par M. Robert précédemment n'est pas contraire à ce qu'il a déclaré, à savoir qu'il était indécent de négocier à moins de CHF 100.-/m² alors que l'Etat avait offert ce prix aux mêmes propriétaires pour un terrain dans le même périmètre. Ces derniers ont vendu une parcelle adjacente à CHF 450.-/m² pour des terrains dédiés au logement.

Tous les partis s'étant exprimés, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2014-37a amendée**,

relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire à la délibération n°33a/2004, d'un montant de CHF 3'525'000.-, destiné à couvrir les frais engendrés par les hausses conjoncturelles (2004-2014) et le redimensionnement du lac des Vernes

Vu la délibération n°33a/2004 relative à une demande de crédit de CHF 42'385'000.- destiné à la réalisation de la première étape d'assainissement de la cité (conformément à l'initiative du lac des Vernes);

Vu la délibération n°32/2004 adoptée par le Conseil municipal, d'une part, demandant au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi au Grand Conseil en vue de décréter l'utilité publique pour les travaux de réalisation du réseau d'assainissement de la cité et son ouvrage de rétention (lac des Vernes), et d'autre part, ouvrant, un crédit de CHF 570'000.- pour couvrir les frais d'indemnisation des propriétaires des terrains nécessaires à la réalisation du lac des Vernes qui seront acquis ou expropriés;

Vu la loi n°9813 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de bois et forêts, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'un périmètre d'utilité publique affecté à la réalisation d'un ouvrage de gestion des eaux et d'un établissement d'enseignement post-obligatoire au lieu-dit "les Vernes");

Vu l'impossibilité de réaliser le lac des Vernes depuis 2004 en raison de blocages et oppositions aux autorisations de construire, liés à la fixation des prix des terrains expropriés;

Vu la résolution n° 2008-14a relative à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du lac des Vernes ;

Vu la commission d'urbanisme et travaux publics conjointe du 21 janvier 2009 lors de laquelle M. Wyss (directeur du service de l'eau du Canton) et M. Consuegra (mandataire du bureau B+C) ont présenté les nouvelles contraintes hydrauliques;

Vu la délibération n° 2009-41 adoptée le 15 septembre 2009, relative à l'acquisition de la parcelle n° 14'455 feuille 5 de la commune de Meyrin, (parcelle Excoffier);

Vu la commission d'urbanisme et travaux publics élargie du 18 novembre 2009 lors de laquelle, M. Durand du bureau Ecotec a présenté un projet d'un grand lac

(plus de 10'000m² supplémentaire) permettant de répondre aux exigences cantonales, de réduire le marnage et d'éviter un bassin enterré;

Vu la commission d'urbanisme et mobilité élargie du 14 novembre 2012 lors de laquelle un point de situation sur l'avancement du lac des Vernes a été effectué;

Vu la délibération n° 2013-27 adoptée le 10 septembre 2013, relative à l'acquisition des parcelles n^{os} 14'498, 14'499 (après division parcellaire de la parcelle n°11'749) et n° 12'876 feuille 5 de la commune de Meyrin, ainsi qu'à l'ajustement du prix de la parcelle n°14'455, feuille 5 de la commune de Meyrin, en vue de la réalisation du lac des Vernes pour une augmentation totale du crédit initial de CHF 2'947'072.-;

Vu l'opportunité depuis cette date d'achever la réalisation du réseau séparatif par la construction du lac des Vernes;

Vu la délibération n° 2014-14a adoptée le 17 juin 2014, relative à l'ajustement du prix de la parcelle n°14'456 propriété de l'Etat de Genève pour la somme de CHF 580'000.-;

Vu les hausses des prix de la construction entre 2004 et 2014;

Vu le rapport de la commission des travaux publics et finances conjointe;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics & des finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 décembre 2014,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de **CHF 3'525'000.-** destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par les hausses et le redimensionnement complet du lac des Vernes,
2. qu'une somme soit attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
3. qu'une demande de subvention soit déposée auprès des services concernés de l'Etat,
4. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

5. d'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt de CHF 3'525'000.- pour financer ce crédit complémentaire,
6. d'amortir la dépense nette (dépense brute/ subvention) prévue en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 dès le début de l'utilisation du bien estimée en 2017.

Pause de 21h00 à 21h30.

* * *

16. **Délibération n° 2014-23a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'170'000.- destiné à la valorisation du Jardin alpin. Rapport de la commission des travaux publics & de l'environnement conjointe (M. Brulhart, S)**

M. Brulhart donne tout d'abord lecture du rapport de la commission des travaux publics & de l'environnement conjointe tenue le 8 octobre 2014 sous la présidence de MM. Hulliger et Cornuz et en présence de M. Tschudi ainsi que de MM. Chatelain et Morand, chefs des services de l'urbanisme et de l'environnement, M. Callendret, responsable du Jardin alpin, ainsi que M. Schemel, chef de projets à l'UTE:

"Le chef de projets accueille Mme Véronique Favre, architecte EPFL-SIA du bureau V. Favre, et M. Philippe Clochard, architecte-paysagiste ETS du bureau In situ et fait une présentation du texte de la délibération qui fait l'objet du débat de ce soir, à savoir l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'160'000.- destiné à la valorisation du Jardin alpin.

Le chef de projet détaille ensuite les aménagements prévus du Jardin alpin: rénovation des infrastructures d'exploitation, l'accueil du public et des groupes, une valorisation des rocailles et, enfin, la mise en conformité des équipements des animaux.

Un commissaire demande pourquoi il est prévu de supprimer la roseraie. Mme Favre explique que les cheminements actuels en béton abritent une colonie de rats s'étendant jusqu'au parc animalier et posent des questions sanitaires importantes.

Une commissaire recommande de ne pas supprimer ou réduire l'aire de jeux pour enfants. Mme Favre précise que les jeux ne seront pas supprimés mais disposés de manière plus pédagogique sur l'ensemble du parcours. Un commissaire souligne le souci de surveillance que peut engendrer des jeux dispersés, notamment pour les écoles. Mme Favre répond que les jeux ne font pas partie de cette délibération.

Un commissaire demande comment fonctionnent des toilettes sèches et leurs avantages. Mme Favre explique que les toilettes sèches n'utilisent pas d'eau et génèrent ainsi des économies. M. Tschudi ajoute que ce genre de toilettes sont

moins malodorantes et que cette option est plus économique car elle évite la venue de canalisations.

Le Président remercie des interventions et questions et invite les commissaires à une séance de commission supplémentaire pour la tenue des débats."

M. Brulhart poursuit par la lecture du rapport de la commission des travaux publics & de l'environnement conjointe tenue le 12 novembre 2014 sous la présidence de M. Hulliger et M. de Préville et en présence de M. Callendret, responsable du Jardin alpin, ainsi que M. Tschudi:

"M. Hulliger commence par un résumé des échanges de la séance précédente relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'160'000.- destiné à la valorisation du Jardin alpin.

M. Tschudi rappelle que la délibération a trois buts: premièrement la préservation de ce patrimoine historique. Deuxièmement, la revalorisation de ce patrimoine botanique et végétal et, enfin, une mission pédagogique pour favoriser l'accueil des classes. Il rappelle également la mise en conformité aux normes actuelles des installations à l'usage des employés communaux et des animaux, coûts qui n'étaient initialement pas prévus.

Il énonce ensuite les points sujets aux débats lors de la dernière séance, à savoir le déplacement de la place de jeux et la suppression de la roseraie, dont il rappelle la nécessité due à l'infestation des rats, et le remplacement de celle-ci par des pins correspondant davantage à la destination du lieu.

Un commissaire exprime son interrogation concernant le remplacement de la roseraie, unique dans la Commune, par des pins et soutient qu'une dératisation lui paraît possible même si la proximité des animaux ne facilitera pas la tâche. Une commissaire, quant à elle, soutient la suppression de la roseraie argumentant l'entretien difficile et la nécessité de l'utilisation de pesticides.

Un commissaire s'interroge sur les coûts dont il rappelle que le projet initial prévoyait un crédit de CHF 1'800'000.- et dit attendre une proposition à ce montant. Il propose de retirer du projet le jardin des senteurs et la clairière des pins et de ramener le poste "divers et imprévus" à 5%.

Un commissaire énonce à nouveau sa position au sujet du refus du remplacement de la place de jeux par un jardin des senteurs. Une commissaire soutient cette position tant cette place est idéalement située et sécurisée pour les enfants.

M. Tschudi entend ces arguments et propose de remplacer la roseraie par le jardin des senteurs et, ainsi, de conserver la place de jeux. Ce projet est soutenu par un commissaire.

Un commissaire, quant à lui, propose une troisième solution qui serait de conserver les jeux, reporter la réalisation du jardin des senteurs à une phase ultérieure et supprimer immédiatement la roseraie.

Les présidents soumettent au vote de la commission des travaux publics et de la commission de l'environnement l'amendement proposé par un commissaire consistant à supprimer le jardin des senteurs du projet et de réduire le poste "divers et imprévus" à 5% des CFC 1,2, et 4, pour une réduction totale d'environ CHF 160'000.-.

Cet amendement est rejeté par les deux commissions par chacune 8 voix contre 6.

Les présidents soumettent ensuite au vote des deux commissions l'amendement proposé par un commissaire consistant à conserver les jeux en leur site, de reporter la réalisation du jardin des senteurs à la seconde phase de réalisation, la suppression immédiate de la roseraie, et la réduction du poste "divers et imprévus" à 5% des CFC 1, 2 et 4, pour une réduction totale située entre CHF 30'000.- et CHF 130'000.-.

La commission des travaux publics refuse cet amendement par 9 voix contre 5. La commission de l'environnement refuse cet amendement par 10 voix contre 4.

Les présidents soumettent ensuite au vote des deux commissions l'amendement proposé par un commissaire consistant à remplacer la roseraie par le jardin des senteurs, et de conserver les jeux en leur site, pour une réduction totale d'environ CHF 50'000.-.

Les deux commissions acceptent l'amendement par chacune 8 voix contre 6.

Les présidents soumettent enfin au vote des deux commissions la délibération n° 2014-23 amendée relative à l'ouverture d'un crédit de construction évalué à CHF 2'100'000.- destiné à la valorisation du Jardin alpin.

La commission des travaux publics accepte par 8 oui, 2 non et 4 abstentions.

La commission de l'environnement accepte par 7 oui, 2 non et 5 abstentions."

M. Hamann donne lecture de la prise de position et de l'amendement présenté par les PDC (rédigé par M. Tremblet, absent):

"Chers collègues,

Le Jardin alpin, lieu de promenade par excellence des Meyrinois et des Meyrinoises, un sujet donc sensible cher au cœur de bien de nos concitoyens. Personne ne remettra en cause la nécessité de maintenir ce riche patrimoine naturel et de procéder à la mise en conformité des installations actuelles. En tout cas pas le PDC. Par contre, ce que nous refusons, ce sont des transformations visant à changer radicalement le visage de ce lieu comme faire disparaître la roseraie, réhabilitée à grands frais il y a moins de 10 ans ou la place de jeux, sur le simple prétexte qu'il y en a une sur la butte d'en face ou à l'entrée du parc, misérable de surcroît et du côté d'un parking exigu et débordant de voitures garées dans tous les sens.

Et que dire du montant de cette délibération ? Il y a tout d'abord l'inscription au plan des investissements d'un montant de CHF 1.8 millions puis le refus de ce Conseil d'entrer en matière pour un premier projet en mars dernier pour un montant de CHF 3.3 millions et enfin ce projet à nouveau à 16% supérieur au montant fixé dans le plan des investissements, par ailleurs corrigé, comme par hasard, lors de sa nouvelle version. Oui, mais le montant de CHF 1.8 millions était un montant à la louche tentera de justifier l'administration. Ah bon! Tiens donc...

Les architectes auditionnés par la commission répondront même que ce montant découle du cahier des charges qu'ils ont reçu. Un cahier des charges dites-vous ? Mais qui l'a validé ? Pas la commission en tous cas. Il est donc un peu facile et

incongru de continuer à nous présenter des projets validés par la seule administration, exécutés sous l'impulsion d'un conseiller administratif poussant à sa réalisation et de demander ensuite au Conseil municipal de voter sans mot dire. C'est pourquoi, au nom des partis de l'entente et appuyé par l'UDC, je présente ce soir mon amendement refusé en commission et qui consiste à maintenir la roseraie et la place de jeux, soit de supprimer de la présente délibération le montant de CHF 90'825.- correspondant à la création du jardin des senteurs et à la clairière des sapins dans le but de revenir, tant que faire se peut, vers le montant initialement indiqué au plan des investissements et de ramener le poste des "divers et imprévus" à 5% au lieu des 7.5% prévus, soit un montant en moins de CHF 42'157.-. Le total à retrancher est ainsi de CHF 132'982.-.

Si vous acceptez cet amendement, le montant total des travaux avec honoraires se montera alors à CHF 2'285'221.- auquel s'ajoute 1% du Fonds d'art contemporain (CHF 22'852.-) et les 2% du Fonds énergie, soit CHF 45'704.-. Un total général du projet de CHF 2'353'777.- duquel on retranchera les deux déductions annoncées dans la délibération et qui fixera ainsi le montant total à CHF 1'963'777.-, arrondi à CHF 1'964'000.-.

Il n'y a pas lieu vu la situation générale des finances communales prévues et le montant important des investissements à venir de dilapider outre mesure les deniers publics pour des aménagements que les Meyrinois ne souhaitent pas. Cette délibération amendée que je vous invite, tout comme notre groupe, à soutenir, le cas échéant, nous nous abstenons afin de ne pas prétexter les travaux nécessaires mais signifiant ainsi le non-cautionnement d'aménagements inutiles à nos yeux.

Je vous remercie de votre attention."

M. Tschudi précise que les amendements présentés en commission ont été intégrés à la délibération, laquelle présentait un montant de CHF 2'100'000.- correspondant à la somme du plan des investissements. En soumettant la délibération à la Surveillance des communes, la juriste a fait remarquer qu'il était nécessaire de rajouter CHF 70'000.- de l'assurance pour l'incendie et le vandalisme des serres. Le montant a dû être augmenté à CHF 2'170'000.-, bien que les CHF 70'000.- aient été déjà remboursés. **M. Tschudi** souhaitait éclaircir ce point comptable.

Enfin, il rappelle que la somme de CHF 1.8 millions inscrite dans le plan des investissements, est une estimation pure.

M. Hamann explique que les CHF 90'825.- correspondent au jardin des senteurs et non aux jeux. Il maintient l'amendement du PDC, malgré l'intervention du conseiller administratif.

M. Cornuz en prend bonne note et ouvre le débat sur l'amendement.

Mme Girardet souligne les exigences financières liées à l'entretien de la roseraie. Elle n'y était donc pas favorable en commission, mais tient énormément au jardin des senteurs, car très ludique et instructif pour les classes. Elle se distancie donc de l'amendement du PDC en ce sens. Quant au poste "divers et imprévus", elle ne voit pas d'inconvénient à le diminuer.

M. Cornuz demande s'il s'agit d'un amendement supplémentaire.

Mme Girardet acquiesce.

M. Amato rapporte les propos du responsable du Jardin alpin qui estime que la roseraie pose d'énormes problèmes sanitaires, liées à la colonie de rats, et elle exige l'utilisation intensive de pesticides. A son avis, cette roseraie se situe à l'opposé des valeurs d'un Jardin alpin. De plus, l'alternative proposée, le jardin des senteurs attirerait les jeunes dans ce parc en leur faisant découvrir les différents parfums.

Concernant les "divers et imprévus", il maintient la position des Verts, à savoir qu'une diminution de ce poste n'équivaut à aucune économie.

Mme Tschudi-Spiropulo comprend l'attachement de beaucoup de Meyrinois à cette roseraie, mais les temps changent. Elle relève deux points importants: premièrement, cette dernière n'a rien à faire dans un jardin alpin. Deuxièmement, la remplacer par un jardin des senteurs correspond mieux aux objectifs d'un jardin botanique alpin, quitte à déplacer la roseraie sur un autre site.

M. Hernot précise, avec un brin de malice, que s'il existe un parti qui peut parler des roses, c'est bien le parti socialiste. *[Rires]*

Un parc de fleurs alpines doit laisser la place à des plantes qui se développent pratiquement sans entretien. Il abonde dans le sens des Verts et estime que les roses n'ont pas leur place dans ce jardin, même s'il ne s'oppose pas au transfert de la roseraie ailleurs.

De plus, du point de vue économique, si cher aux partis de droite, l'entretien de cette roseraie coûte cher sans parler de l'aspect écologique. Par conséquent, il préfère opter pour le jardin des senteurs qui conservera un aspect pédagogique indéniable. Il n'acceptera donc pas l'amendement.

Mme Hayes s'oppose totalement aux propos de la gauche. Elle a vu la naissance de la roseraie et peut témoigner du contexte dans lequel il a été créé. Ce jardin a été appelé Jardin alpin, car il y avait des rocailles et que des fleurs adaptées à ces dernières y ont été plantées. Ce jardin est le seul endroit où les Meyrinois peuvent aller se promener pour admirer les roses, et ces dernières sont résistantes, pour autant que les essences choisies soient de bonne qualité. Il est tout à fait possible de laisser les coccinelles faire leur travail de nettoyage de pucerons. Il ne s'agit pas d'un jardin botanique alpin, mais meyrinois, où les familles vont se promener et se délecter justement de la senteur des roses. Elle ne s'oppose pas au jardin des senteurs, mais il pourrait être placé ailleurs.

Elle conclut en précisant que son groupe acceptera l'amendement.

M. Mastoura déclare être contre cet amendement.

M. Amato souhaite apporter une précision à Mme Hayes. Le Jardin alpin est reconnu, au niveau national, comme un jardin botanique. Il est donc du devoir de la Commune de le conserver comme tel.

M. Hulliger se réjouit de ne pas être allé voir de trop près les roses en raison du nombre de pesticides qui s'en dégagent. *[Rires]* Au vu de tous les éléments

exposés par le responsable du Jardin alpin, il ne voit pas d'opposition à supprimer la roseraie. Concernant le jardin des senteurs, il avait fait la proposition en commission de le repousser à la deuxième étape de réalisation. Il n'a pas bien compris l'économie suggérée par l'amendement du PDC et s'abstiendra au moment du vote.

M. Dumalle est un peu perplexe face à la stratégie du PDC, qui avait refusé le maintien de la flexicard à CHF 35.- pour des questions économiques, mais qui n'hésite pas à soutenir une roseraie, bien plus coûteuse en entretien et au niveau écologique. Déçu par cette position, il demande à ses collègues du PDC de retirer leur amendement.

M. Iswala comprend que la démocratie doit être respectée, mais le maintien de la roseraie a été longuement discuté durant la commission. Le vote a clairement annoncé une opposition au maintien de la roseraie. Il serait bienvenu que la majorité soit respectée. Bien que le PDC ait été l'initiateur de cette roseraie, aujourd'hui les inconvénients de son implantation sur ce site ont été clairement exposés. Il est temps que les chiffres de l'entretien soient connus afin que chaque municipal puisse faire son choix en toute conscience.

M. Cornuz lui demande d'abrégé son intervention.

M. Iswala conclut en rappelant qu'il est incongru de visiter un jardin alpin contenant une roseraie. Par conséquent, il est temps que les politiciens respectent les normes exigées par cette infrastructure. Les Socialistes ne soutiendront pas cet amendement.

M. Hamann fait remarquer à M. Iswala qu'il est tout à fait admis de revenir en plénière sur un amendement qui n'est pas passé en commission.

M. Cornuz le reconnaît.

M. Girardet trouve bien de faire un enterrement de qualité ou de troisième classe à la roseraie. La rose est en voie de disparition, puisque la tendance actuelle vise plutôt les prairies fleuries plutôt que les gazons bien tondus. Il est vrai que dans les années 80, le magistrat du PDC avait proposé d'implanter cette roseraie, qui, vue d'avion, présente une forme de rose. A l'époque, en plein boom de l'aviation, on illustrait très souvent Meyrin au travers de sa roseraie, symbolisant les valeurs de la Cité satellite, proche de la nature. Aujourd'hui, il a été démontré que son entretien était coûteux, et qu'elle est passée de mode. Le MCG laissera la liberté de vote.

M. Serrano aimerait revenir sur la question des toilettes sèches pour détendre l'atmosphère. *[Rires]*

Il n'est pas convaincu que la présence des rats soit un argument imparable pour ou contre la roseraie. Il est vrai que les roses ne sont pas faciles d'entretien et exigent du personnel. Toutefois, le PLR va soutenir l'amendement du PDC pour des raisons nostalgiques.

M. Tschudi remercie M. Girardet pour son rappel concernant la tendance à privilégier la biodiversité au travers des prairies fleuries. Il comprend également la volonté de certains partis de vouloir conserver un patrimoine historique. Les paysagistes ont voulu conserver des traces de ce jardin alpin qui est né au début du 20^{ème} siècle, dans un engouement pour ces jardins. Il en reste trois ou quatre en Suisse. Ils ont donc voulu le réhabiliter au travers d'un aspect ludique et didactique. L'étude a rappelé que ce jardin a été visité par des botanistes de toute l'Europe et a donc eu son air de gloire. Dans ce concept, la roseraie n'a pas sa place. La nostalgie de certains partis est une nostalgie liée à leur enfance, et non pas à l'histoire.

M. Cornuz demande aux conseillers municipaux d'éteindre leur portable durant la séance...ou du moins d'en couper le son. Les prises de paroles concernant l'amendement étant terminé, il souhaite revenir sur la proposition de Mme Girardet de garder le jardin des senteurs.

Mme Girardet maintient effectivement le jardin des senteurs et pense qu'autant les jeux que la roseraie pourraient être maintenus dans ce même espace.

M. Hamann demande que le jardin des senteurs soit retiré de la délibération et que l'amendement soit voté tel quel. La proposition de Mme Girardet doit être mise aux voix plus tard.

M. Cornuz annonce que Mme Girardet décide finalement de retirer sa proposition d'amendement puisque le jardin des senteurs est inclus dans la délibération.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix **l'amendement du PDC qui consiste à ramener le montant de la délibération n° 2014-23a à CHF 1'964'000.-.**

Cet amendement est refusé par 16 non, 9 oui et 2 abstentions.

Mme Girardet, au nom du MCG, fait la déclaration suivante:

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,

Ce crédit d'étude concerne trois points. Le premier point est la préservation et la revalorisation du patrimoine historique du Jardin alpin, qualifié de joyau botanique et de jardin alpin unique en son genre. Notre jardin alpin doit rester une carte de visite à l'entrée de notre commune. Effectivement, lorsqu'on arrive sur Meyrin, on se trouve à l'entrée de la Commune avec ce jardin alpin. Ce patrimoine légué par M. Amable Gras doit être préservé et entretenu sans aucun doute.

Le point 2, c'est la revalorisation du patrimoine botanique et végétal en vertu de la mission donnée par la Confédération et le Canton, Meyrin doit participer à la conservation et à la biodiversité des espèces. Cette mise en valeur se justifie particulièrement lorsque l'on sait que l'écosystème alpin est aujourd'hui le plus menacé par le réchauffement climatique.

En troisième point, la mission pédagogique avec l'accueil des classes. Il est important de maintenir ce lieu d'observation des plantes et des animaux

domestiques à proximité des écoles primaires. Les élèves peuvent ainsi venir s'ébattre tout en apprenant à respecter ce milieu ouvert et didactique. Et ceci est valable pour l'ensemble des Meyrinois. Nous soutiendrons donc le projet intitulé le jardin des senteurs, inclus dans la délibération, car il est ludique et pédagogique.

Quant à la roseraie, nous savons tous que son entretien est particulièrement délicat et qu'il nécessite l'utilisation de pesticides.

Cependant le groupe MCG soutiendra son maintien s'il s'avère nécessaire ou non, mais s'il était amené à faire un choix, il est bien évident, comme je l'ai précisé précédemment, que la préférence ira au jardin des senteurs, dont l'entretien est moins onéreux qu'une roseraie.

Quant à la question de déplacer les jeux, le MCG souhaite qu'ils soient maintenus à l'endroit actuel. En conclusion, le MCG votera cette délibération avec le jardin des senteurs et souhaite que les travaux soit réalisés en une seule phase et non en deux, puisque cette dernière est plus qu'hypothétique, et dans les plus brefs délais.

Je vous remercie."

Au nom du PLR, **M. Serrano** regrette que l'amendement ait été refusé, mais cela fait partie du jeu politique. Dans l'ensemble la délibération convient au PLR, puisque chacun a envie de conserver un beau jardin botanique, même si le contenu de ce jardin est sujet à controverse. Le PLR va donc soutenir, sans grand enthousiasme, cette délibération. De plus, il déplore que la séance plénière ait donné lieu aux mêmes débats que la commission. Il aurait fallu régler ce point au préalable.

Il se réjouit néanmoins de découvrir le jardin des senteurs, peut-être à la fin de la législature.

M. Brulhart fait part de la position du parti socialiste:

"Les Meyrinois accordent beaucoup d'importance à la valorisation du Jardin alpin qui est pourvu de plus de 3000 espèces et variété de végétaux, tels que de magnifiques cèdres et sequoias et certains d'une rareté telle que le Wollemia découvert dans les années 90.

Ces rénovations donneront une nouvelle jeunesse au Jardin alpin.

Pour ces raisons, le groupe socialiste votera cette délibération 2014-23 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'170'000.-."

M. Dumalle se réjouit de la valorisation du Jardin alpin très apprécié des Meyrinois. Les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront cette délibération d'autant plus que l'amendement a été refusé.

M. Hubert, au nom de l'UDC, ne comprend pas une chose: cette roseraie existe depuis 29 ans et tout d'un coup on lui trouve tous les défauts du monde: les pesticides, les rats, son inadaptation au jardin botanique. Il est très étonné par la décision de la majorité de vouloir massacrer les roses, alors qu'elles sont extrêmement belles. Il regrette qu'elles soient remplacées par des pins alors que ces derniers amènent des chenilles processionnaires. Il annonce que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2014-23a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'170'000.- destiné à la valorisation du Jardin alpin

Vu le patrimoine végétal exceptionnel du Jardin alpin, constituant une carte de visite de la commune de Meyrin à l'entrée de la Cité;

Vu l'incendie des serres le 4 août 2010 et la nécessité de les remplacer;

Vu la nécessité de rénover les infrastructures d'exploitation, notamment les locaux de travail selon la prescription Audisec-OCIRT;

Vu l'obligation de valoriser l'accueil du public, notamment par la rénovation du chalet et une meilleure information du public;

Vu la nécessité de procéder à la valorisation des végétations herbacées et ligneuses et à leur protection par la pose d'un complément de barrière permettant de clôturer le site la nuit;

Vu l'obligation de mettre en conformité l'espace dédié aux animaux;

Vu la résolution n° 2005-10a adoptée le 9 septembre 2008, demandant l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux;

Vu la vocation pédagogique du Jardin alpin en tant qu'espace destiné à informer et sensibiliser tous les publics à l'importance de la biodiversité et du développement durable;

Vu la volonté communale de réduire la consommation d'eau potable du site et de réduire ainsi les frais de fonctionnement du Jardin alpin;

Vu la nécessité de déplacer le four de la verrière et la volonté de regrouper les fours et les activités de céramique dans un lieu centralisé;

Vu la délibération n° 2012-08 votée le 15 mai 2012, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 320'000.- destiné à l'étude de la rénovation du Jardin alpin;

Vu l'entrée en matière refusée de la délibération n° 2014-04 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 3'320'000.- destiné à un projet de valorisation du Jardin alpin, lors de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2014 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission des travaux publics & de l'environnement conjointe,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 décembre 2014,

D E C I D E

PAR 20 OUI ET 7 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 2'170'000.-** destiné à la réhabilitation du Jardin alpin,
2. qu'une somme de CHF 70'000.- nous a été remboursé par l'assurance incendie,
3. de comptabiliser les dépenses prévues et la recette dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif, pour financer ces travaux, à contracter un emprunt à hauteur de CHF 2'100'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant, après déduction du remboursement de l'assurance, à CHF 2'100'000.-, en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 33.331 dès le début de l'utilisation du bien voté (estimé à 2017).

* * *

17. **Résolution n° 2014-07 présentée par Jacques Robert, au nom du parti socialiste, déclarant s'opposer fermement à l'avant-projet de loi du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton et demandant d'ouvrir, au sein de notre Conseil municipal, un débat à ce sujet, qui montre et confirme que la concertation et l'autonomie des communes sont et seront respectées**

M. Robert explique que la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes n'a pas donné lieu à des informations précises excepté quelques mentions dans les journaux. Apparemment, les législatifs communaux ne sont pas conviés à la réflexion et au débat, ce qui lui paraît totalement anormal, voire même antidémocratique. Voilà les raisons pour lesquelles il a décidé de déposer cette résolution qui vise à faire savoir au Conseil d'Etat le désaccord quant au processus et au contenu de l'avant-projet de loi. Il souhaite que ce projet soit dorénavant conduit en concertation avec les instances des communes.

Un des exemples relevés est la bascule fiscale qui amènera le Conseil d'Etat à fixer par décret les centimes additionnels sans aucune possibilité de référendum communal. Si ce type de fonctionnement devait être admis, il souhaite que tous

les élus puissent en débattre et participer aux discussions. Il demande que cette résolution puisse être renvoyée en commission de liaison.

M. Cornuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Girardet ne comprend pas le sens de cette résolution, puisque le titre indique une opposition à l'avant-projet de loi, avant même de l'avoir étudié. En tant que député et président des affaires communales, il rapporte avoir eu une présentation sommaire au Grand Conseil, moins détaillée que celle de l'ACG destinée aux magistrats communaux. Voulant s'appuyer sur l'annexe à cette résolution, il s'est rendu compte qu'elle n'était pas complète et il ne peut s'appuyer sur ce type de documents pour voter cette résolution en immédiat.

Il a pris langue avec le conseiller d'Etat, M. Longchamp, qui lui a assuré que si le Conseil municipal en faisait la demande, il irait volontiers dans les communes pour exposer cet avant-projet de loi.

Par ailleurs, les termes utilisés dans le dispositif "*s'opposer fermement*" le laissent perplexe, car ils dénotent une grande prétention. Le deuxième point qui relève la volonté de prendre part aux négociations, est en opposition totale avec le premier point. D'autre part, la résolution mentionne au point 3 qu'elle "*exige que les communes soient respectées*", alors que l'on n'accepte pas l'avant-projet de loi. Le seul point qui lui semble valable est le point 4 qui demande que le Conseil administratif informe régulièrement le Conseil municipal sur les avancées des discussions. **M. Girardet** propose que cette résolution soit renvoyée en commission et que l'on invite M. Longchamp à faire une présentation de cet avant-projet de loi.

Bien qu'il partage l'avis de M. Robert concernant la préservation des intérêts communaux, **M. Serrano** pense qu'il faudrait retravailler le texte de façon à laisser transparaître une posture plus prudente. Il a entendu dire qu'un groupe de travail technique planche sur le sujet dans lequel plusieurs représentants communaux, de la ville de Genève, du Canton et de l'ACG siègent. Il souhaite avoir plus d'informations à ce sujet

M. Cornuz ne peut répondre à sa question mais il a appris que la commune de Vernier a voté à la majorité une résolution similaire.

Mme Boget explique que cet avant-projet de loi est apparu à la fin de l'été et qui est dénommé le désenchevêtrement des responsabilités entre le Canton et les communes. Le dossier a été pris en main par l'ACG qui lors de l'assemblée générale du mois de septembre, a tenu un discours extrêmement dur sur sa volonté de discuter et de ne pas abandonner n'importe quelle prérogative et qu'il était nécessaire que les communes puissent s'entendre sur ce sujet. La réponse de M. Longchamp a été cinglante et certains l'ont même ressenti comme méprisante.

Le dossier est tenu par l'ACG et les magistrats se rencontrent pour en discuter, même s'ils ne participent pas au cœur des débats, mais uniquement dans un deuxième temps. Le Conseil d'Etat discute avec certains représentants qui eux rapportent les discussions, ce qui contribue en apparence à un manque de clarté.

L'ACG a mis en place un questionnaire regroupant les points qui méritaient

réflexion, par exemple, la responsabilité des locaux scolaires, la responsabilité des aînés, l'IMAD, les écoles, etc. Le Conseil administratif y a répondu. Entre temps, le chef du département s'est rendu compte de la tension naissante avec les communes et a fait un pas vers l'ouverture des dialogues, d'où sa proposition de présenter l'avant-projet de loi aux municipaux. Le PDC a déjà reçu M. Longchamp, ce qui n'a pas été le cas de l'ACG.

En résumé, les communes souhaitent que le Conseil d'Etat clarifie son mode de travail sur ce projet de loi, tandis que de leur côté, elles devront clarifier leurs propositions.

Le bienfondé de cette résolution réside dans l'affirmation que les responsables politiques puissent suivre ce dossier et en être informés régulièrement.

Mme Boget pense également qu'une commission de liaison s'impose pour que le Conseil municipal puisse prendre connaissance de ce dossier et pas uniquement par les retours de la presse. Aujourd'hui, un travail est en train de s'effectuer sur le texte du projet de loi, les communes ont demandé un avis de droit pour avoir des éléments de réflexion, etc. Elle estime important que le dialogue puisse être ouvert, ce qui ne semblait pas être la volonté du Canton au départ.

M. Serrano remercie la conseillère administrative pour ces précisions.

M. de Préville se dit surpris par la réaction de M. Girardet qui se veut très légaliste, alors qu'on pourrait s'attendre à ce type d'intervention sur d'autres sujets. Il remarque de la part des gouvernements des tentations pas très démocratiques de faire passer en force un certain nombre d'accords internationaux. Ce phénomène affecte toutes les démocraties occidentales et cela le dérange profondément. La réaction de M. Robert, qui exige que l'on informe les élus, lui paraît saine. Il est donc favorable à sa démarche, car l'attitude de départ du Canton lui paraît maladroite, même s'il est convaincu que M. Longchamp essaie d'améliorer beaucoup de choses au niveau du Canton.

M. Robert précise que son texte ne s'oppose pas à la révision de la répartition des tâches entre le Canton et les communes. Le projet de loi existe, bien qu'il comporte encore quelques zones non rédigées, et M. Robert tient à faire part de son désaccord sur certaines parties. Exemple: art. 12, alinéa 3, *"la modification des taux des centimes additionnels est décidée par le Conseil d'Etat après consultation de la Cour des comptes au moyen d'un arrêté exécutoire qui ne pourra faire l'objet d'un référendum dans les communes"*. Il est convaincu que d'autres élus, attachés à la démocratie, s'opposeront à ce projet de loi. Il rappelle, par ailleurs que les municipaux n'ont pu en discuter avant le 18 décembre, alors que l'ACG et les communes avaient jusqu'au 28 novembre pour se prononcer. Si M. Girardet estime que ce fonctionnement est digne d'une démocratie et bien qu'il le défende devant le peuple.

M. Cornuz fait remarquer que M. Girardet ne s'est pas opposé à la résolution et qu'il est important de le souligner.

M. Girardet pense qu'il s'agit-là du rôle et du fonctionnement de l'ACG, association qui regroupe tous les magistrats des communes genevoises. Par

conséquent, le Conseil d'Etat a pris l'habitude de les contacter directement par ce biais. Le Conseil administratif, qui a eu tout l'été plus un délai au 28 novembre, aurait dû en informer les conseillers municipaux pour se faire une opinion et s'il n'avait pas le temps, il aurait dû demander au Conseil d'Etat de repousser le délai. Sinon, cela signifie que seuls les conseillers administratifs vont décider des points à négocier. Et là réside l'anomalie.

Il insiste à nouveau sur le fait qu'en tant que député, il n'a jamais vu ce projet de loi. Il veut bien accepter l'entrée en matière, mais avec quelques modifications au niveau du texte, car la tournure de ce dernier ferme totalement le dialogue.

Mme Boget souhaite rectifier certaines imprécisions de la part de son préopinant en signalant que l'avant-projet de loi soumis en annexe est daté du 29 octobre 2014. Les conseillers administratifs en ont eu connaissance pour la première fois à l'ACG le 10 décembre. Le premier constat est que le projet est totalement inabouti et doit être retravaillé avant de pouvoir en discuter au sein des communes. Les exécutifs n'ont donc pas eu tout l'été pour y réfléchir comme le prétend M. Girardet. Il faut donc en comprendre le mécanisme et c'est ce que le Canton attend des communes. Elle rappelle que les communes n'ont qu'un point de vue consultatif, et c'est le Grand Conseil qui va en décider. Elle n'admet donc pas que M. Girardet prétende que le Conseil administratif n'a pas fait son travail dans les délais.

M. Devaud ajoute qu'en juin 2014, le Conseil d'Etat a demandé à l'ACG de faire des propositions sur les désenchevêtrements et sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes. Or, à cette période les gens partent en vacances et le calendrier politique est également suspendu jusqu'au mois de septembre. Par la suite, l'ACG a envoyé un questionnaire, lequel a été présenté dans le cadre de certaines commissions de l'ACG en septembre et en octobre. Le premier sujet qui en est ressorti est l'aménagement et certaines communes ont proposé qu'elles soient habilitées à délivrer elles-mêmes les autorisations de construire. De plus, il rappelle que les communes n'ont pas les mêmes représentations au sein de l'ACG, puisque par exemple la commune de Gy n'a pas un service de l'urbanisme et que le magistrat élu n'a pas les compétences pour pouvoir gérer ce point. Les appréciations sont donc très variées selon les communes. La ville de Genève tient le haut du pavé, car elle a des contacts très étroits avec l'Etat et les communes suburbaines comme Meyrin ont des contacts plus privilégiés sans compter qu'elle dispose de services compétents pour en débattre.

L'avis de droit de Me Bellanger a démontré qu'il y avait passablement d'anomalies dans ce projet de loi, structurelles ou juridiques. Par conséquent, l'ACG a délégué un mandataire pour mettre en forme les propositions émises par les communes de manière à souligner les points qui seront du ressort du Canton et ceux qui seront des communes. Sur ces bases-là, le projet de loi pourra être mieux adapté que la version proposée.

Durant cette assemblée, les communes ont fait part de leur inquiétude, car le président du Conseil d'Etat, M. Longchamp, avait dit qu'il présenterait le projet avant la fin de l'année 2014 au Grand Conseil, ce qui n'a pas pu être le cas, car il manquait encore un certain nombre d'informations.

En conclusion, **M. Devaud** ne voit pas d'inconvénient à ce que le Conseil municipal vote cette résolution en dépit de sa tournure très radicale, et de s'opposer au projet de loi en cas de nécessité.

M. Jimenay a eu également l'impression, en lisant la résolution, que l'on prenait un bazooka pour tuer une mouche. Puis en étudiant l'avant-projet de loi, certains points lui ont semblé effectivement peu clairs et ils méritent d'être étudiés plus attentivement par la commission de liaison.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix **l'entrée en matière** qui est **acceptée à l'unanimité**.

M. Robert ne voit pas d'objection de renvoyer cet objet en commission de liaison, bien que l'objectif de sa résolution était de signifier dans l'immédiat au Conseil d'Etat que l'avant-projet de loi ne convenait pas et d'en discuter par la suite en commission de liaison.

M. Serrano pense qu'il faudrait élargir la commission à tout le Conseil municipal.

Mme Boget ne croit pas personnellement au débat à 33 autour d'une table. Les commissions élargies sont avant tout d'information. Il lui paraît préférable de la renvoyer en commission de liaison et de donner les informations générales à tous dans un deuxième temps. L'important est de définir certains points qui pourraient être suivis par l'ensemble du municipal. Elle estime que le dossier urge et qu'il serait préférable de tabler sur la méthode la plus efficace pour en débattre.

M. de Préville pense que les deux propositions pourraient se rejoindre: que le président du Conseil d'Etat ou un de ses représentants viennent présenter à l'ensemble du Conseil municipal les tenants et les aboutissants de cet avant-projet de loi. Et par la suite, la commission de liaison peut se réunir pour analyser le contenu en laissant les différents groupes politiques exposés leur point de vue. Il lui semble que cette formule est la plus cohérente.

M. Serrano pense que certaines commissions élargie ont été convoquées pour des sujets bien moins pertinents que celui-là et estiment qu'une commission élargie se justifie.

Mme Boget pense qu'il est très idéaliste de croire qu'une discussion à 33 est possible. A son avis, un travail de groupe permet de mieux approfondir le sujet. Elle insiste néanmoins sur le fait que la commune ne pourra pas se prononcer sur l'avant-projet de loi. Il s'agit simplement d'une voix consultative.

M. Girardet adhère à la proposition de M. de Préville. Quant au vote de cette résolution, le Conseil municipal peut parfaitement l'adresser au Grand Conseil et au Conseil d'Etat avec des recommandations comme il l'a fait pour le plan directeur cantonal.

M. Cornuz met au vote le **renvoi** de la **résolution n°2014-07** à la **commission de liaison élargie**.

Cette proposition est **acceptée par 25 oui et 2 abstentions**.

* * *

Vu l'heure tardive, **M. Cornuz** met au vote la prolongation de la séance afin de traiter tous les points restant à l'ordre du jour. Cette proposition recueille 12 oui, 12 non et 2 abstentions.

M. Cornuz opte pour la prolongation de la séance.

* * *

18. **Résolution n° 2014-08 présentée par Myriam Girardet, pour le MCG, demandant le maintien d'une subvention allouée aux aînés à l'achat d'un abonnement senior "Tout Genève"**

Mme Girardet propose d'introduire un rabais à l'achat d'un abonnement TPG annuel senior "Tout Genève" afin de renforcer l'autonomie des personnes âgées dans leurs déplacements. La proposition porte sur une subvention pour un nombre limité d'abonnements annuels afin d'offrir un pont entre l'échéance d'un abonnement acheté au rabais grâce à l'aide de la Commune et l'achat du suivant, qui est d'une année. La commune de Vernier offre un système similaire avec 750 subventions de CHF 100.-.

Elle espère que le Conseil acceptera le vote immédiat afin que le Conseil administratif puisse revenir avec une délibération chiffrée qui sera ensuite renvoyée en commission.

M. Cornuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. de Prévile comprend l'intention de Mme Girardet, mais ce sujet relève du budget alors qu'il vient d'être voté. Il propose que cet objet soit reporté lors des discussions sur le prochain budget.

M. Girardet fait remarquer que la résolution vise à demander que le Conseil administratif présente une délibération qui sera alors renvoyée en commission. Enfin, revenant sur l'intervention de son préopinant, il lui rappelle que la proposition individuelle a été présentée au Conseil administratif le 7 octobre 2014 au moment de l'étude du budget. Par conséquent, ce point aurait pu être intégré budget. Il rappelle qu'il restait un excédent de CHF 500'000.- au budget et qu'en tout temps il est possible de rectifier ce qui n'a pas pu être traité durant le budget.

M. Tschudi n'est pas opposé à cette demande, toutefois, il souhaiterait un changement dans le titre, qui demande le maintien d'une subvention allouée aux

ainés alors qu'elle n'a jamais été accordée. Il propose de changer le mot maintien par introduction.

D'autre part, ayant pris des renseignements auprès de la responsable de service, très bien informée des prestations complémentaires, les aînés sont bénéficiaires d'un abonnement annuel à CHF 66.-. Les plus démunis ont donc déjà une subvention allouée par l'Etat. Bien entendu, cet élément n'exclut pas de réfléchir à la proposition de Mme Girardet puisque certains aînés ne sont pas au bénéfice de prestations complémentaires et vivent plutôt chichement. Il serait tout à fait possible de viser les aînés se trouvant dans ce cas de figure.

M. de Préville rappelle que le débat sur le budget a été assez long et qu'il n'a nullement souvenir d'avoir entendu le MCG proposé quoique ce soit à ce sujet. Il convient qu'il y ait des gens qui soient borderline, mais à part Bill Gates tout le monde peut être considéré comme borderline. Par définition, il y aura forcément des perdants. Si l'Etat détermine un certain revenu, celui qui a un franc de plus n'a juste pas de chance. De plus, il approuve les propos de M. Tschudi relatifs à l'intitulé inapproprié. Pour toutes ces raisons, il ne comprend pas pourquoi le Conseil devrait entrer en matière là-dessus.

Mme Mac Kay demande s'il serait possible de rajouter à cette résolution les jeunes enfants, les jeunes de moins de 25 ans qui sont effectivement dans la précarité et les personnes à l'AI.

M. Cornuz pense que cette proposition pourra être émise en commission mais il en prend bonne note.

M. Jimenay comprend que les effets de seuil puissent affecter un certain nombre de Meyrinois, et vu le nombre élevé d'aînés (plus de 4'000), il s'agit de demander une délibération qui fixerait les modalités de l'octroi de cette subvention.

M. Cornuz met aux voix **l'entrée en matière qui est acceptée par 26 oui et 1 non**. Il ajoute que le Bureau propose le vote immédiat et ouvre les débats.

Mme Leuenberger annonce que les Socialistes ne sont pas du tout opposés à l'idée d'introduire une subvention pour aider les seniors à utiliser les TPG. Toutefois, ils ne sont pas favorables au vote immédiat, étant donné les réactions sur l'entrée en matière. Pour la bonne gouvernance de l'hémicycle, les Socialistes demandent un renvoi en commission aînés & développement social & finances conjointe. Trois points doivent être débattus: 1) le principe d'introduction d'une subvention, puisque les tarifs viennent d'être diminués de CHF 200.- par année 2) plusieurs groupes politiques ont rejeté cette initiative et seraient donc prêts à revenir sur leur position, 3) étendre l'offre communale aux plus jeunes qui sont également fortement précarisés. Elle espère que les conseillers municipaux soutiendront un renvoi en commission.

M. Dumalle annonce que les Verts approuvent la position des Socialistes.

M. Serrano déclare que le PLR n'est pas favorable au vote immédiat car la question de fond mise en avant par les Socialistes est tout à fait pertinente. Il est

important d'en discuter. Il approuve le renvoi en commission aînés, développement social et emploi & finances conjointe.

M. Girardet ne comprend pas la position des autres partis. Cette résolution ne fait que demander au Conseil administratif de présenter un projet de délibération pour pouvoir en débattre à postériori. Il aurait déjà dû revenir avec une délibération après la proposition individuelle. Comme M. de Prévaille est de mauvaise foi, il n'a probablement pas entendu quand le groupe MCG a mentionné cette proposition en annonçant le dépôt d'une prochaine résolution.

Quant à la modification proposée par M. Tschudi, il est convaincu qu'il existe une subvention à ce sujet. Certaines personnes âgées ont bénéficié d'un soutien de CHF 100.-.

Quant aux propositions farfelues d'étendre cette offre aux enfants, aux jeunes, aux voilées et à toutes sortes d'autres personnes...

M. Cornuz lui demande de surveiller des propos qu'il ne peut tolérer dans cet hémicycle. Mentionner des personnes voilées est totalement déplacé !

M. Girardet rectifie par le mot "dames". Il désapprouve que la résolution proposée par Mme Girardet soit dénaturée par d'autres propositions. A ce moment-là, les autres partis n'ont qu'à en proposer une autre. Evidemment que quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage...

M. Tschudi rappelle que la Commune accordait une subvention aux nouveaux abonnés annuels afin de les inciter à utiliser les transports publics et cette mesure n'était nullement réservée aux aînés. Raison pour laquelle il suggérait une modification dans l'intitulé.

M. Jimenay annonce que le groupe PDC soutiendra le renvoi en commission, bien qu'il ne soit pas convaincu de la nécessité de convoquer trois commissions pour en discuter. A son avis, une commission aînés & finances conjointe aurait suffi. Il approuve également la proposition du conseiller administratif de retoucher le titre et ajouterait une modification supplémentaire à la deuxième ligne du premier point du décide "d'une subvention aux aînés qui pourraient en avoir besoin" ce qui a comme avantage d'en fixer déjà le cadre.

M. Cornuz reconnaît que M. Jimenay avait déjà déposé un amendement à ce propos avant les débats. Il propose d'en traiter durant la commission.

M. de Prévaille rappelle à M. Girardet que, dans l'absolu, sa résolution est en fait une motion, puisqu'il s'agit de demander une étude au Conseil administratif selon le règlement du Conseil municipal. Par ailleurs, il partage l'analyse de M. Serrano qui s'interroge sur le fait que cette proposition de subvention ne soit allouée qu'aux aînés. Les jeunes sont également victimes des effets de seuil ou autres. Il est effectivement utile d'aborder le problème de manière plus vaste lors de la commission.

M. Girardet présente une motion d'ordre. M. de Prévaille venant de faire une proposition ainsi que M. Tschudi en vue d'amender le projet de résolution et étant

donné que le vote immédiat avait été demandé, il souhaite que cette résolution puisse être transformée en motion. Il souhaite qu'un vote nominal soit effectué.

[Protestations dans l'hémicycle].

M. Cornuz pense que personne d'autre ne souhaite le suivre pour le vote nominal.

M. Amato propose un renvoi en commission dans l'immédiat.

M. Cornuz annonce que la résolution pourra être transformée à loisir lors de la commission. Il met aux voix le **renvoi** de la **résolution n° 2014-07** à la **commission des aînés & développement social et emploi & finances**, qui est **accepté à l'unanimité** [26 votants].

* * *

19. **Rapport des délégués au comité citoyen Agenda 21 (M. Dumalle, Ve et M. Frauchiger, MCG)**

M. Cornuz précise que ce rapport n'est pas lu en plénière puisqu'il a été envoyé avec la convocation de l'ordre du jour.

Période juin 2014 – novembre 2014

La commission du comité Agenda 21 de Meyrin s'est réunie cinq fois durant cette période, soit les 19 juin, 21 août, 18 septembre, 16 octobre et 20 novembre. Durant cette période 2014, la commission est composée des membres suivants:

M. Eric Vuillemin, président et délégué des associations (meyrinois)

Mme Diana Neag, co-présidente et déléguée grand public

M. Olivier Balsiger, vice-président et délégué de l'administration communale

Mme Danièle Demmou, déléguée des associations (meyrinoises)

M. Oscar Barbalat, délégué grand public

Mme Sophie Logean, déléguée grand public

M. Hervé Dessimoz, délégué du milieu économique

M. William Fleury, délégué du milieu économique

M. Jean-Marc Solai, délégué de l'administration communale

Conseil municipal : Roger Frauchiger et Marcel Dumalle

Conseil administratif : Pierre-Alain Tschudi

Administration : Jean-Marc Solai, Olivier Balsiger et Danièle Demmou

Publications et communication

Page facebook en activité
Projet de communication et mise en place du journal
Organisation d'un stand

Les projets en cours

Critères de sélections des projets

Peaufinage des critères de sélection des projets. Définition du processus de demande, de décision et de suivi des projets.

Le Comité se penche sur la liste des critères de sélection des projets définis lors des séances précédentes, et dont certains points ont été fusionnés dans une nouvelle version.

Boîtes d'échange entre voisins

Suivi de l'intérêt pour installer une boîte d'échange de la part de Mme Nguyen Thuy Van, secrétaire de l'association Cointrin-ouest.

Une commissaire indique qu'elle rencontrera Mme Nguyen afin de préciser le décorateur et la localisation de la boîte.

Le Président rappelle qu'un commissaire est aussi intéressé par l'installation d'une boîte dans le quartier de la Citadelle.

M. Solai indique qu'il faudra le consulter sur l'emplacement qu'il considère adéquat.

Une commissaire indique qu'elle rencontrera Mme Nguyen le 21 octobre afin de préciser le décorateur et la localisation de la boîte.

Le président rappelle qu'un commissaire est aussi intéressé par l'installation d'une boîte dans le quartier de la Citadelle. M. Solai indique qu'il faudra le consulter sur l'emplacement qu'il considère adéquat.

Potager urbain

Suivi des demandes de Mme Froidevaux et de Mme Neag, co-présidente pour la création d'un potager urbain.

Le président indique que M. Balsiger a organisé une rencontre de Mme Froidevaux sur l'emplacement du jardin potager du "Jardin ensoleillé", afin de discuter de son souhait d'implanter un potager urbain au bas de son immeuble, ainsi que du processus que le comité lui propose de suivre et du soutien que celui-ci peut lui apporter. Mme Froidevaux prévoit donc un sondage auprès de ses voisins pour identifier d'éventuelles personnes intéressées. Le cas échéant, elle en référera au comité qui pourra l'appuyer dans ses démarches futures.

Mme Neag, co-présidente, indique, pour sa part, qu'elle a contacté la régie Naef qui gère son immeuble, afin de savoir si ce sont bien eux qui ont la responsabilité de la gestion des terrains des immeubles où elle habite et pour définir le potentiel de soutien de leur part à la réalisation d'un potager urbain sur ces terrains.

Bâtiment & énergie

Information sur la préparation d'un rapport d'activité du groupe "Bâtiment & énergie".

Le président rapporte la réflexion de MM. Balsiger et un commissaire et de lui-même, qui proposent de faire un retour écrit sur les réflexions et activités du comité Agenda 21 concernant la problématique des pertes d'énergie dans les bâtiments de la Commune, afin de les communiquer au Conseil administratif, à la Fondation Nouveau Meyrin, à la commission Agenda 21 et à d'autres acteurs au niveau communal.

Réflexions et activités qui ont amené le Comité à organiser en mars 2014 une conférence débat à l'intention des professionnels de l'immobilier, Il rappelle que plus de 60 personnes ont participé à cette soirée, et ont profité ensuite de l'apéritif et même au-delà pour prolonger les échanges. Il est important, conclut-il, de communiquer et laisser une trace concrète du travail réalisé par le Comité, et des initiatives communales, en termes d'efficacité énergétique des bâtiments.

Divers

- a) Définition d'une date pour la présentation au comité Agenda 21 de la démarche du collectif "Comme un autre air".
- b) Organisation d'un concours comme moyen de communication et d'appel aux idées auprès des habitants de la commune.

Mme Neag, co-présidente, évoque l'idée, pour communiquer sur l'offre du comité, de la tenue d'un stand un samedi au centre commercial, où une boîte serait ouverte aux idées des citoyens en termes de projets autour du développement durable, et que les passant pourraient participer à un concours récompensé par un prix. La liste des critères de sélection des projets pourrait être distribuée.

Une commissaire relève qu'il faut s'assurer que les membres puissent être présents pour tenir le stand et lever l'ambiguïté qui pourrait naître autour du sort des projets retenus.

Mme Neag, co-présidente, évoque aussi l'idée d'un sondage à travers un questionnaire au sujet des actions du comité, comme un moyen de mettre en évidence ces actions concrètes que le public pourrait être invité à aller voir en personne.

Une commissaire pense qu'il faut réserver ce type d'action au printemps.

Un commissaire croit qu'il ne faut pas s'illusionner sur l'attractivité d'un tel stand.

M. Solai croit qu'il ne faut éviter de se disperser, et recommande plutôt de prévoir, lorsque le comité aura terminé les documents concernant la sélection et le suivi de projets, une "campagne globale" avec un article dans le journal communal *Meyrin ensemble* invitant à se rendre au stand/chalet à la date arrêtée, où un concours pourrait être organisé avec un questionnaire fermé qui informerait indirectement sur les actions du comité, et où la possibilité de faire financer un projet autour du développement durable serait aussi annoncée de manière visible, par voie d'affiches par exemple. Un second événement/conférence annoncé pourrait être organisé ultérieurement.

- c) Séance d'information aux habitants de Meyrin le 7 octobre 2014 concernant une idée de projet troc/vidé-grenier d'une habitante de la commune et le collectif "Comme un autre air".
- d) Retour sur l'inauguration de la Maison du projet du quartier des Vergers le samedi 20 septembre 2014.
- e) Retour sur la journée anniversaire des 50 ans de la Maison Vaudagne le samedi 20 septembre 2014.

Autres divers

Meyrin s'est vu décerner le 1^{er} octobre dernier l'European Energy Award Gold, la plus haute distinction du programme Cité de l'énergie.

Le comité Agenda 21 tient régulièrement informé la commission politique Agenda 21 de l'avancement de ses activités.

Mme Leuenberger, nouvelle présidente de la commission Agenda 21 de la commune de Meyrin, désire s'informer et poser diverses questions en lien avec sa commission politique."

M. Dumalle tient à préciser que c'est surtout M. Frauchiger qui a rédigé ce rapport et l'en remercie.

* * *

20. Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, PDC)

M. Cornuz rappelle que ce rapport a également été envoyé avec la convocation de l'ordre du jour. Etant donné que Mme Boccard est absente, il lui sera difficile de répondre aux éventuelles questions.

Période 2013-2014

Après plusieurs décennies, les principaux acteurs se préparent tous à quitter le site actuel du Jardin Robinson tant apprécié de tous et empreint de souvenirs. Le projet des Vergers et sa concrétisation les a projetés dans la présentation de son nouvel emplacement et des plans. L'équipe du Jardin Robinson et son association sont pleinement satisfaits de la riche collaboration avec la commune de Meyrin et les concepteurs, de même que de cette nouvelle aventure qui les attend tant par son implantation que par son architecture et concept.

Ce nouveau départ dans un proche avenir permettra de conserver et soutenir le concept de toujours du "Jardin Robinson" qui est l'accueil libre réservé aux jeunes enfants de 6 à 12 ans, qui incite à forger leur gestion du temps et des actions.

Le Jardin Robinson s'articule aussi autour de l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilisation, du bien vivre ensemble, de l'écoute, du dialogue, du partage, du développement de la créativité et du lien avec les animaux, etc.

Automne 2013

Préparatifs des festivités de fin d'année qui s'articulent entre dessins pour le calendrier de l'Avent, la préparation d'un sapin avec chips en sagex, la fabrication de décorations pour le sapin, la décoration du Jardin Robinson avec des guirlandes.

Durant cette période c'est aussi la fête de l'Escalade qui s'accompagne de maquillages, déguisements et boums.

Vacances de Noël et Nouvel An

Le projet de repas organisé avec le CEFAM a permis l'apprentissage de cuisiner avec d'autres intervenants que les animateurs.

Les traditionnels contes sont un moment magique et de rêve pour les enfants. Ils ont été captivés par les histoires racontées.

Festieux qui viennent avec des jeux en bois traditionnels ont également coloré cette période.

D'autres activités telles que jeu d'aventure géant, foot, cabanes en carton, jeux de devinettes, ouverture de cadeaux, etc. ont été organisées.

Cette période a rencontré une très bonne dynamique parmi les enfants.

Vacances de février 2014

Le temps a été magnifique, ce qui a permis d'organiser de nombreux jeux à l'extérieur, et les enfants ont participé à la fabrication d'arcs.

Participation en moyenne de 20 à 30 enfants.

Bonhomme hiver – 22 mars 2014

Au vu de la réduction du terrain en raison du début des travaux en lien avec le nouveau quartier des Vergers, la fête du Bonhomme hiver a été amputée de son traditionnel grand Bonhomme hiver et de son grand feu. Toutefois, malgré un temps exécrable, un petit feu et une petite parade ont tout de même été organisés ainsi que des animations et la venue de Festieux pour la plus grande joie des enfants. La fête a rencontré du succès. Le traditionnel vin chaud pour les parents a également pris part à la fête et, bien sûr, le goûter pour les enfants avec pain, chocolat et sirop.

Printemps et vacances de Pâques 2014

Cette année, la traditionnelle assemblée générale du Jardin Robinson s'est tenue le 31 mars. Malheureusement, la participation a été faible pour diverses raisons personnelles des habituels participants. Le rapport d'activités 2013, comme à l'accoutumée, très animé et bien étayé a été accepté et a été remis à l'ensemble des participants.

Les vacances de Pâques ont été l'occasion de participer à la teinture d'œufs et à la chasse aux œufs, environ 60 œufs qui ont été trouvés en moins de 10 minutes. Pour clore ces vacances, une pignata a été faite qui n'a pas résisté très longtemps à l'appétit et gourmandise des enfants. Ces vacances ont aussi été l'occasion de construire des cabanes, de prendre soin des animaux, de bricoler, de participer à l'atelier cuisine et de démarrer les potagers.

Participation en moyenne de 20 à 40 enfants.

Eté 2014

En juillet, malgré un temps exécrable, le Jardin Robinson a tenu la roulotte à l'occasion de "Meyrin les Bains". Comme à l'accoutumée, les fameux MLB étaient délicieux (70 repas vendus). Les membres du "Salto de l'Escargot" ont également aidé à écouler les MLB. Cette expérience s'est à nouveau révélée très positive et dans une ambiance agréable. Le comité a déjà avalisé son ok pour la prochaine manifestation de "Meyrin les Bains" en 2015.

Le mois de juillet s'est déroulé sous un temps pourri mais tout de même avec une bonne fréquentation. Les animations s'articulaient entre démonstration de toutes sortes de toupies et fabrication de toupies. Les bulles géantes ont également rencontré un grand succès. De plus, un atelier de sérigraphie pour la confection d'un T-shirt a eu beaucoup de succès.

Les poux étaient également de la partie... enseignement aux parents quant au traitement à entreprendre, pas toujours facile.

La participation moyenne à midi: 25 enfants et aux goûters, 35 enfants.

Au mois d'août le temps s'est révélé être fidèle à celui de juillet..., toutefois les enfants ont pu fréquenter la piscine la première semaine. La participation a été bonne en comparaison avec les autres années lors de cette période.

Tentative de bulles de savon sous la pluie et également l'atelier sérigraphie pour la confection d'un T-shirt que chaque enfant a pu prendre chez lui.

Les activités ont fait la joie de l'ensemble des participants.

Vacances octobre 2014

Durant les vacances d'octobre, l'animation s'est articulée autour de la patate en fabriquant une frite géante et la poursuite de la réalisation d'une maquette du Jardin Robinson. Les repas étaient composés de patates sous toutes ses formes. Et, bien sûr, les nombreux jeux à l'extérieur ont animé cette semaine de vacances.

Divers

Durant les travaux engendrés par le nouveau quartier des Vergers et avant le déménagement du Jardin Robinson, ce dernier doit tout mettre en place pour s'adapter au fur et à mesure des nuisances, tant pour les participants que pour les animaux et l'amputation du terrain.

Les acteurs et l'association du Jardin Robinson ont participé à un système de consultation concernant la conception du nouveau bâtiment dans le but de répondre au plus près aux besoins des enfants et à l'idéologie du Jardin Robinson.

Avec l'arrivée d'un nouveau grand quartier, il sera opportun d'anticiper l'augmentation de population et le besoin en termes d'encadrement des enfants très certainement plus nombreux.

Ce printemps, le Jardin Robinson accueille également trois nouvelles naissances au clapier: des cochons d'Inde.

Comme chaque année, le terrain du Jardin Robinson fait l'objet de l'accueil de classes des écoles meyrinoises pour y jouer et pique-niquer. La Voie Lactée (6-7 enfants handicapés), des groupes du GIAP viennent également profiter du terrain de jeu, et les enfants des crèches accompagnés des éducatrices profitent également d'une promenade au JR pour découvrir les lapins et les cochons d'Inde et le passage en mai d'Ethnopoly sur son terrain.

La rentrée scolaire 2014 et son nouvel horaire ont engendré une réorganisation de l'accueil du mercredi, les enfants devant reporter leurs activités parascolaires sur l'après-midi. Dans le but de répondre au mieux aux petits et grands enfants qui souhaitent venir partager le repas le mercredi, il a été repoussé à 13h mais avec une collation à 11h. Il est constaté une baisse de la fréquentation le mercredi en raison de la fatigue des enfants d'une part et, d'autre part, en raison des activités parascolaires repoussées à l'après-midi.

Il est également constaté une hausse importante d'inscriptions d'enfants au Jardin Robinson.

En raison de leur embonpoint, les chèvres ont été mises au régime, résultat satisfaisant.

Le comité du Jardin Robinson de Meyrin se réunit à raison d'une dizaine de fois durant l'année.

* * *

21. Annonces de projets

Néant.

* * *

22. Propositions individuelles

M. Hulliger aimerait qu'une commission information et communication soit convoquée pour traiter de la résolution n° 2014-05 demandant des comptes-rendus plus étoffés des séances du Conseil municipal dans le Meyrin Ensemble.

M. Cornuz croit savoir qu'une commission a été convoquée en début janvier durant laquelle ce point sera traité.

M. Dumalle aimerait que des panneaux "Cité de l'énergie gold" soient posés aux entrées de Meyrin.

Il en est pris note.

M. Hernot et **Mme Hayes** proposent que leurs questions soient reportées à la prochaine séance de janvier 2015.

* * *

23. Questions

Mme Mac-Kay demande si on peut reboucher les trous du parc à chiens plus régulièrement, car ces derniers sont dangereux pour les humains comme pour les animaux.

Mme Mac-Kay aimerait savoir à quelle fréquence les avions émettent des nanomolécules d'aluminium, de baryum, de strontium sur la Commune, dénommées également *chemtrails*. Elle demande s'il est possible d'édicter une ordonnance d'interdiction de déverser ces produits toxiques au-dessus de Meyrin ou de transférer cette demande au Canton.

Mme Schweizer aimerait savoir pourquoi le syndicat de la police est venu en mairie et s'il y a un problème de gestion ou de management. Des rumeurs circulent sur l'éventualité d'un audit interne.

Mme Schweizer demande si un nouveau poste de police est prévu sur la Commune conformément au nouveau règlement de la police, puisque l'infrastructure actuelle des locaux ne permet pas d'avoir une salle d'audition pour les inculpés.

M. Gaetanino appuie la première question de Mme Schweizer.

M. Hulliger annonce qu'une procédure d'opposition est en cours concernant l'hôtel gratte-ciel à Cointrin. Il aimerait que les conseillers municipaux puissent en prendre connaissance via une commission d'urbanisme.

Sa deuxième question porte sur la zone bleue à Cointrin. Il souhaite savoir si un bilan a été effectué et si tel est le cas, pourrait-on en faire part ainsi que des réactions des habitants et des associations cointrinoises.

M. Hulliger demande également si le Conseil a de nouvelles informations concernant le maintien de Cointrin-ouest en zone 4 de développement, en dépit du refus à l'unanimité du Conseil municipal le 21 juin 2011. Quelle est aujourd'hui la marge de manœuvre des propriétaires ?

Enfin, sa dernière question porte sur la possibilité d'installer un écopoint à l'entrée de l'avenue de Feuillasse, après le giratoire Lect.

Mme Mac-Kay fait remarquer que les lampadaires installés derrière la poste sont très éblouissants. Elle demande s'il est possible de modifier leur intensité. Enfin, elle aimerait savoir si le dernier lampadaire sera enlevé car il est complètement rouillé et à moitié déterré.

M. Hubert ne comprend pas la question de Mme Mac Kay, car sur le même sujet, il aimerait remercier **M. Tschudi** au nom de nombreux habitants de Mategnin et Sainte-Cécile, car les lampadaires sont magnifiques et donnent un excellent éclairage. Il pense ouvrir une boutique de casquettes pour les personnes ultrasensibles [*rires*].

M. Hubert demande que des socles en plastique soient installés au giratoire Vaudagne- Prulay afin d'éviter les accidents. Dernièrement, une jeune fille a été renversée par une voiture et cet accident aurait pu être évité si les socles en plastique avaient été installés.

M. Serrano rapporte que certains administrés se sont plaints du plan de mobilité de l'administration communale. Certaines personnes habitant sur la zone Ecomobile n'ont plus le droit d'obtenir un macaron sur le domaine privé communal. Etant donné que certaines personnes ont absolument besoin de se déplacer en voiture dans cette zone, quelle alternative peut-on leur proposer ? En effet, ce plan de mobilité ne mentionne pas les exceptions et il faudrait pourtant en tenir compte. Il demande également quel est le service responsable de ce dossier et enfin si une période d'adaptation est prévue, car ces informations ne sont pas mentionnées sur le plan de mobilité.

M. Jimenay aimerait savoir comment sont traitées les affaires économiques étant donné que la déléguée est malade.

* * *

M. Cornuz remercie l'assemblée pour sa patience et souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Il rappelle que le délai pour annoncer les objets politiques pour le prochain municipal est fixé au mercredi 14 janvier au soir.

* * *

La séance est levée à 23h45/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du xx

La 1ère secrétaire :

Le président :

Nathalie LEUENBERGER

Eric CORNUZ